1re édition : AB
s'imprime à 7 h. du soir
2e édition : B
s'imprime à 10 h. du matin.

ABONNEMENT : Pour la BELGIQUE 16 fr. par an.
Hollande et G.-D. de Luxembourg 24 fr. Pour les autres pays. 34 fr.
ON S'ABONNE POUR GAND :
au bureau du journal, rue aux Tripes, n° 3 (près de la rue aux Draps). Bureaux ouverts de 8 h. à midi. Pour les autres localités du pays aux bureaux de la Poste. Toute demande d'abonnement pour l'Etranger, adressée à l'Editeur, doit être accompagnée d'un mandat poste.

Le Bien Public

Christus vincit — Christus regnat — Christus imperat — In hoc signo vince

1re édition AB
2e édition B

ANNONCES : 40 centimes la petite ligne. RECLAMES avant les Annonces : 4 franc la ligne. RÉCLAMES dans le corps du journal et AVIS FINANCIERS : 2 francs la ligne. RÉPARATIONS JUDICIAIRES : 2 francs la ligne.
ON TRAITE A FORFAIT POUR LES ANNONCES SOUVENT REPETEES
BUREAUX OUVERTS DE 8 HEURES A MIDI
Pour les Annonces et Réclames de la Belgique, à l'exception des deux Flandres, ainsi que pour celles des pays étrangers, adresser à MM. J.-N. Lebègue et Cie, *Office de Publicité, 36, rue Neuve, à Bruxelles.*

Prix du numéro : 10 centimes.

Ce numéro doit être vendu 10 centimes.

Lettre Encyclique de S. S. Benoit XV

PAPE

Aux vénérables Frères les Patriarches, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires, qui vivent en paix et en communion avec le Siège Apostolique.

(Suite.)

2me CAUSE DE LA GUERRE : LE MEPRIS DE L'AUTORITE

Nous avons dit qu'une autre cause de l'ébranlement de la société est que l'autorité de celui qui commande n'est plus respectée. Depuis qu'on a voulu détacher toute puissance humaine de Dieu, Créateur et Maître de l'Univers, et depuis qu'on l'a voulu faire dériver de la libre volonté de l'homme, les liens existant entre supérieurs et subordonnés se sont tellement relachés qu'ils paraissent avoir presque totalement disparu. Un esprit effréné d'indépendance joint à l'ambition s'est peu à peu affermi partout, n'épargnant même pas la famille, où cependant l'autorité ressort de la manière la plus évidente de la nature. Et ce qui est encore plus triste, même au seuil du sanctuaire, cet esprit n'a pas toujours fait halte. De là le mépris des lois, de là l'insubordination des masses, de là la critique violente de tout ce que l'autorité ordonne, de là les mille manières inventées pour rendre inefficace la puissance de l'autorité, de là les crimes effrayants de ceux qui, s'avouant anarchistes, ne craignent pas d'envahir violemment les biens comme la vie des autres.

Devant cette monstruosité des sentiments et des actions, qui détruit toute l'existence de la société, nous nous sentons obligé, établi que nous sommes par Dieu pasteur de la vérité, d'élever la voix, et nous appelons aux peuples la doctrine, que nulle puissance humaine ne peut modifier: «IL N'Y A DE PUISSANCE SINON DE DIEU ET CELLES QUI EXISTENT SONT ORDONNEES PAR DIEU.» (Rom., 13, 1). Tout pouvoir donc qui est exercé sur la terre, qu'il soit souverain ou subordonné, a Dieu pour origine. De là Saint Paul déduit l'obligation d'obéir aux commandements de ceux qui sont investis du pouvoir, non d'une manière quelconque, mais «par conscience», excepté le cas où ces ordres soient contraires aux commandements de Dieu: «Votre devoir est d'être soumis, non seulement par crainte, mais par devoir de conscience.» (Rom. 13, 5). Et pareillement à ces préceptes de Saint Paul, le Prince des Apôtres nous enseigne lui-même: «Soyez donc soumis à cause de Dieu à tout pouvoir humain, soit au roi, soit à ses représentants.» (Petr., 2, 13-14). Et l'apôtre des nations en conclut que celui qui résiste à la légitime puissance humaine s'élève contre Dieu et s'attire la condamnation éternelle: «Qui donc s'élève contre la puissance supérieure résiste à l'ordination divine. Et ceux qui résistent s'attirent eux-mêmes leur condamnation.» (Rom., 13, 2).

«Que les princes et ceux qui gouvernent les peuples y songent: qu'ils considèrent s'il est sage et d'un conseil salutaire pour le pouvoir public et pour les Etats, de se séparer de la sainte religion du Christ, qui est un soutien si puissant de l'autorité. Qu'ils réfléchissent bien, si c'est une mesure de sage politique d'écarter de l'instruction publique la doctrine de l'Evangile et de l'Eglise. Une triste expérience montre que l'autorité humaine est méprisée là où la religion est bannie. Il arrive en effet à la société ce qui arriva au père de l'humanité après la chute. Aussitôt que la volonté se fut soulevée contre Dieu, les passions se déchaînèrent en lui et méprisèrent l'autorité de la volonté. Pareillement les peuples méprisent l'autorité humaine, si celui qui les gouverne dédaigne l'autorité de Dieu. Celle-ci restera encore l'unique expédient de recourir à la force, pour réprimer les soulèvements; mais à quoi cela servira-t-il? La force opprime le corps, «mais ne triomphe pas de la volonté.»

3me CAUSE DE LA GUERRE : L'INJUSTICE DANS LES DIVERSES CLASSES DE LA SOCIETE

Après que de cette façon le double élément de consistance est affaibli et mis de côté, savoir l'union des membres entre eux par la charité mutuelle et l'union des membres avec le corps même par la soumission envers l'autorité, quel étonnant, vénérables Frères, si la société se présente à nos regards partagée en deux camps ennemis, luttant l'un contre l'autre avec acharnement et sans trêve? Vis-à-vis de ceux auxquels la fortune ou leur propre activité a donné une certaine abondance de biens se dressent les pauvres et les ouvriers enflammés de haine et d'envie, parce que, participant aux mêmes droits essentiels et fondamentaux, ils ne se trouvent pas dans la même situation que ceux-là. Egarés comme ils le sont par les illusions des séducteurs, dont ils croient docilement les prédictions, qui saurait les persuader que, bien que les hommes soient semblables par nature, il ne s'en suit point qu'ils doivent occuper le même rang dans la société humaine, mais qu'à chacun revient la position, que les facultés personnelles non contrariées par les circonstances lui ont permis d'obtenir? Si donc les pauvres luttent contre les riches, comme si ceux-ci s'étaient emparés d'une partie des biens d'autrui, ils ne pèchent pas seulement contre la justice et contre la charité du prochain, mais encore contre la saine raison, vu surtout qu'eux aussi, s'ils le voulaient, seraient en état d'améliorer leur propre situation par un travail honnête et assidu.

Inutile de dire à quelles conséquences funestes pour les particuliers comme pour la société cette haine des classes doit conduire. Nous voyons et déplorons tous la fréquence des grèves, dont suit immédiatement la suspension de la vie civile et nationale dans ses fonctions les plus importantes, nous voyons et déplorons de même les séditions et les tumultes qui nous menacent et dans lesquels il arrive souvent qu'on recourt aux armes et que le sang est versé.

Nous ne voulons pas nous attarder à répéter les raisons qui démontrent d'une manière évidente l'absurdité du socialisme et des erreurs qui s'y rattachent. Notre prédécesseur Léon XIII en a traité magistralement dans des circulaires mémorables; et vous, vénérables Frères, tâchez avec votre intérêt habituel que ces doctrines sûres ne tombent jamais dans l'oubli, qu'elles soient plutôt judicieusement expliquées et inculquées selon les circonstances dans les associations catholiques, dans les congrès, en chaire et dans la presse catholique. D'une manière spéciale dépendant — nous n'hésitons pas de répéter ce point — nous nous efforcerons, par tous les raisonnements, que la Sainte Ecriture nous donne et que la raison humaine elle-même, ainsi que les intérêts publics non moins que l'intérêt privé nous prêtent, d'exhorter les hommes à s'aimer les uns les autres, fidèles au précepte divin de la charité. La charité fraternelle ne suffira certes pas pour écarter la diversité des situations et par suite des classes. Ceci est aussi peu possible qu'il ne se peut pas que dans un corps organique tous les membres aient une seule et même fonction, une seule et même importance. Néanmoins cependant, la charité obtiendra que les plus grands se penchent vers les plus petits et ne les traitent pas seulement avec justice, ce qui est de rigueur, mais encore avec bienveillance, amabilité et patience; et ceux-ci, à leur tour, doivent lever le regard vers les plus grands, reconnaissant le bien qu'ils font et confiants dans leur secours, tout comme dans une même famille les petits frères comptent sur l'aide et la défense des frères plus grands.

4me CAUSE DE LA GUERRE : LE BIEN-ETRE MATERIEL CONSIDERE COMME BUT UNIQUE DE L'HOMME

Vainement, vénérables Frères, nous espérerions remédier aux maux que nous avons déplorés jusqu'ici et atteindre le but de nos aspirations: le rétablissement d'une paix ferme et constante dans les relations humaines, si les efforts de tous les hommes de bien ne s'unissent pour en enlever la «dernière racine». L'apôtre nous enseigne quelle est cette racine: «La cupidité est la racine de tous les maux.» (1 Tim., 6, 10). En effet, si l'on considère de près, de cette racine sortent tous les maux dont souffre actuellement la société. En vérité, si par le moyen des écoles sans Dieu, dans lesquelles est formé le cœur tendre comme de la cire dès l'âge le plus délicat, si par le moyen de la mauvaise presse, qui façonne l'esprit des masses, et par les autres moyens par lesquels l'opinion publique est dirigée, si, disons-nous, cette erreur fondamentale a su pénétrer dans les esprits, que l'homme ne doit pas espérer un état de bonheur éternel, qu'ici-bas, ici-bas seulement il peut être heureux par la jouissance des richesses, des honneurs, des plaisirs de cette vie, il n'est plus étonnant que ces créatures humaines, créées par nature pour la félicité, ne repoussent d'elles-mêmes, avec la même violence qui les attire vers ces biens, tout obstacle qui les en éloigne ou retient. Et puisque ces biens ne sont pas partagés en parties égales et que l'autorité sociale doit empêcher la liberté individuelle de dépasser les justes limites et de s'emparer du bien d'autrui, il en résulte la haine contre les pouvoirs publics, l'envie des déshérités de la fortune contre ceux qui en sont favorisés et la lutte entre les diverses classes des citoyens; lutte des uns pour réussir à tout prix et pour s'emparer de ce qui leur manque, lutte des autres pour garder et augmenter ce qu'ils possèdent.

En prévision de ces choses, Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans son admirable discours de la montagne, a expressément exposé quel est le véritable bonheur de l'homme sur la terre et établi par là comme les fondements de la philosophie chrétienne. Ces règles ont paru même aux adversaires de la foi comme un trésor incomparable de sagesse et une théorie accomplie de la morale religieuse. Et, certes, tous sont d'accord à reconnaître qu'avant Jésus-Christ, vérité absolue, rien de semblable en ce genre, rien d'une importance et autorité pareilles, rien de si élevé n'a jamais été enseigné par un autre.

Tout le mystère de cette philosophie consiste à dire que les prétendus biens de la vie terrestre ne sont qu'apparents et que leur jouissance ne peut donc pas constituer le bonheur des hommes. Selon la foi en l'autorité divine, il s'en faut tant que la richesse, la gloire, le plaisir puissent nous donner le bonheur, que plutôt, pour être véritablement heureux, nous ferions mieux d'y renoncer par amour pour Dieu. «Bienheureux les pauvres..., bienheureux vous qui pleurez maintenant..., vous serez bienheureux si les hommes vous haïssent et s'ils vous excluent de leur milieu et rejettent votre nom comme mauvais...» (Luc., 6, 20-22). «Ce qui veut dire que par la douleur, par la tristesse, par la misère de cette vie, si, comme il est notre devoir, nous les supportions avec patience, nous nous ouvrons nous-mêmes l'accès aux vrais et impérissables biens que Dieu a préparés pour ceux qui l'aiment.» (1. Cor., 2, 9). Malheureusement, une doctrine si importante de la foi est négligée par beaucoup, et ceux qui l'oublient complètement ne sont pas rares. A vous, vénérables Frères, il incombe de les faire revivre, sans cela les hommes et la société humaine n'auront jamais la paix. C'est pourquoi nous disons à tous ceux qui souffrent et sont affligés de diriger le regard non vers la terre, qui est un lieu d'exil, mais vers le ciel auquel nous tendons; car «ici-bas nous n'avons pas une demeure stable, mais nous aspirons vers celle qui doit venir» (Hébr., 12, 14). Et qu'au milieu des tribulations par lesquelles Dieu éprouve leur persévérance en son service, ils considèrent souvent quelle récompense leur est préparée s'ils soutiennent victorieusement l'épreuve; «car notre tribulation présente, qui est passagère et supportable, nous acquiert une gloire surabondante, éternelle et surpassant tout sentiment (2. Cor., 4, 17). Travailler de tout votre pouvoir et diriger tous vos efforts afin que parmi les hommes renaisse la foi dans les vérités surnaturelle: et avec la foi l'estime, le désir et l'espoir des biens éternels, voilà ce qui doit être, vénérables Frères, la première de vos tâches et l'aspiration principale du clergé comme aussi de tous ceux de nos fils qui, réunis en associations, veulent procurer la gloire de Dieu et le vrai bien de la société. Au même degré que le goût pour cette foi ira croissant chez les hommes disparaîtra l'agitation fiévreuse avec laquelle ils cherchent les biens périssables de la terre et prendront fin de plus en plus les séditions et les luttes sociales.

LES NOUVELLES CHARGES

Il serait oiseux de vouloir discuter par le menu les charges nouvelles que la Ville a établies, ou qui sont encore proposées en ce moment, en vue de créer les nouvelles ressources indispensables.

Toutes ces charges donnent lieu, bien naturellement, à de vives récriminations. Il en serait ainsi en temps normal. A combien plus forte raison aujourd'hui que la grande majorité des contribuables sont dans la gêne, dans le dénuement.

Mais à quoi servirait de récriminer? Il faut, à tout prix, que la Ville se procure de l'argent pour faire face à l'entretien des malheureux, et aux réquisitions.

Il ne serait pas sans utilité, toutefois, si l'on veut couper court à certains mécontentements, de produire en faveur des taxes nouvelles toutes les justifications que les conjonctures indiquent.

A ce point de vue, il nous paraît que l'exposé des motifs de M. Vander Stegen, à l'appui de la taxe spéciale sur les maisons inoccupées, omet certains considérants qu'il eût fallu développer.

M. Vander Stegen base toute sa justification sur le déficit causé dans les recettes des régies par le fait que certaines maisons de la ville ont été complètement ou partiellement délaissées par leurs occupants. Il veut leur faire payer les dépenses d'électricité et de gaz qu'ils n'ont pas faites, comme s'ils les avaient faites. Or, au point de vue légal, l'exploitation des régies ne se justifie que par le service rendu, et ne peut être considérée comme un impôt proprement dit.

Les taxes mises à la charge des absents pourraient être motivées par des arguments beaucoup plus péremptoires et, notamment, par les impôts de toute nature, directs et indirects, que la Ville a établis et dont sont affranchis les absents. Certains de ces impôts pèsent très lourdement sur la consommation populaire.

Le prix de certaines denrées augmente dans des proportions qui inquiètent. La hausse est surtout onéreuse pour les ménages nombreux et pauvres. Les absents y échappent.

En ce qui concerne la farine, par exemple. Lorsque les grains se vendaient 21 francs — moulus à 23,75 — la farine était fournie par la Ville à 27,50. Des froments sont attendus pour la semaine prochaine; nous en ignorons les prix, mais on a annoncé au conseil communal, si nous sommes bien informés, que la farine brute à 90 p. c. serait livrée à 39.25, tout comme la farine blanche extra consommée actuellement.

De même pour le riz. Le prix de la Ville, fixé par le comité provincial est 61 fr. On a vendu à meilleur marché jusqu'à ce jour, dans les magasins.

La vermicelle est offerte par le bureau de ravitaillement à 110. Or, à la 4me page d'un journal ouvrier, nous lisions, hier encore, que la vermicelle se vendait dans les magasins coopératifs à 55 fr. Une différence dans la qualité ne saurait expliquer un pareil écart dans les prix.

Le sel. La Ville avait d'abord fixé le prix à fr. 0,15 le kilo; il est aujourd'hui porté à fr. 0,20.

Les charbons sont imposés par la ville à raison de 2 francs la tonne.

Disons, à propos du ravitaillement organisé par la Ville, que les conditions faites au commerce sont rigoureuses. Les commerçants peuvent acheter des denrées à la Ville pour un minimum de 300 fr. par semaine, et pour un maximum de 3.000 fr. Les trois cinquièmes du montant de ces fournitures doivent être pris en sucre; deux cinquièmes pris en autres denrées. C'est-à-dire que pour obtenir, par exemple, trois sacs de fèves à 59 fr., soit 177 fr., il faut acheter des sucres pour 265 fr. 50. Encore, d'après le tarif de la Ville, le commerçant ne peut-il obtenir que 3/5 de sucre rangé, le reste étant pris en sucre lump ou en sucre déchet, deux qualités qui, sauf à l'époque des confitures, sont presque invendables. Nous craignons même qu'un pareil tarif ne donne des déceptions à la Ville.

Mais revenons à l'objet précis de notre article, et concluons. Le prix des denrées de grande consommation atteint un taux terriblement lourd pour les petites bourses. D'autre part, la Ville est dans l'obligation de se procurer des ressources par tous les moyens. Les absents se sont dérobés à nombre de ces charges. Il est de toute nécessité que la Ville, par des mesures compensatoires, les oblige à en prendre leur part.

Bien entendu, les mesures compensatoires ne peuvent pas être décrétées à l'aveugle. L'équité commande de tenir compte des motifs d'ordre public, et autres, qui justifient certaines absences. Tous les habitants de Gand dont les maisons sont actuellement inoccupées, ne peuvent être considérés comme des fugitifs. Nombre d'entre eux n'ont quitté la ville, ou ne se sont abstenus d'y rentrer, que par souci de devoir, parce qu'ils avaient la conscience de pouvoir rendre, ailleurs, des services plus grands. A titre d'exemple, nous pouvons citer les bourgmestres des villages environnants, qui ont l'habitude de passer l'hiver à Gand, et qui, cette année, n'ont pas voulu quitter leurs administrés très malheureux.

Les taxes ne doivent pas être déterminées à la légère, ni ab irato. Plus qu'en aucun autre temps, il faut, avant de les établir, en envisager mûrement la répercussion. Mais surtout, il faut, dans la mesure du possible, éviter celles qui frappent, fût-ce indirectement et clandestinement, les denrées indispensables à l'alimentation populaire.

Une démarche du Pape

Berlin, 8 décembre. — Le Pape a fait faire une démarche auprès des Chefs d'Etat des Nations belligérantes pour les prier, en l'honneur du principe chrétien de Paix, de conclure un armistice d'un jour à la Noël.

Un message du président Wilson

Dans un message au Congrès américain, après avoir constaté combien la guerre ruine les hommes et toutes sources de secours, le Président Wilson, déclare que les nations européennes mettent leur espoir en l'Amérique pour combler leurs marchés presque vides.

Le Président a exprimé son espoir que le bonheur, rarement donné à un peuple, puisse échoir aux Etats-Unis de ramener la Paix et la reconciliation.

La détention des armes

L'administration communale nous transmet le document qui suit:

AVIS IMPORTANT

Il est venu à ma connaissance que les habitants du pays cachent encore chez eux des armes et de la munition.

Celui qui a encore en sa possession des armes (soit armes à feu, arcs, arbalètes, arquebuses et armes blanches de tout genre), «ne sera pas puni d'aucune façon», si les armes et la munition seront déposées jusqu'au 15 Décembre à midi précis (heure allemande) chez le bourgmestre de sa commune, pour être remises au commandant militaire.

Passée la date indiquée, toute personne se trouvant en possession d'armes ou de munition, sera fusillée. On demandera compte également aux bourgmestres compétents ainsi qu'à tous les habitants des maisons ou fermes dans lesquelles des armes ou de la munition seront trouvées de même qu'aux voisins des coupables.

Sera frappé de la peine de mort, celui qui apprend l'existence d'armes ou de munition sans en avertir le bourgmestre de sa commune, qui doit prévenir le commandant militaire.

Le présent décret forme le dernier appel à la population de déposer les armes et une fois le 15 Décembre passé, on agira avec la dernière rigueur.

Les bourgmestres sont personnellement responsables de ce que cet avertissement trouve la plus large publication.

Ils sont tenus à déposer chez l'autorité militaire la plus proche jusqu'au 15 Décembre 1914, à 6 heures du soir (heure allemande) les armes et la munition qu'on leur remettra.

Thielt, 5/XII/14.

Le Commandant en chef.

La surveillance des entreprises en Belgique

Nous publions ci-dessous les dispositions d'un arrêté pris le 26 novembre dernier, par le feld-maréchal baron von der Goltz, gouverneur général allemand en Belgique:

I

1. Le Commissaire général pour les Banques en Belgique pourra, par voie de réversion, nommer des personnes qui auront à surveiller les entreprises ou les succursales d'entreprises établies dans le territoire occupé de la Belgique dont la direction ou la surveillance se trouve dans un pays en état de guerre avec l'Allemagne, ou les entreprises ou succursales dont les recettes vont totalement ou partiellement dans ces pays ennemie ou à leurs nationaux, ou dans lesquelles ceux-ci seraient intéressés sous une forme quelconque. Les personnes ainsi nommées par le Commissaire Général pour les Banques en Belgique auront pour mission de veiller, tout en respectant le droit de propriété et autres droits particuliers de ces entreprises, à ce que pendant la durée de la guerre leurs affaires ne soient pas gérées d'une façon opposée aux intérêts de l'Empire allemand et du territoire occupé de la Belgique. Les frais de cette surveillance sont à la charge des entreprises sus-visées.

2. Le Commissaire Général pour les Banques en Belgique pourra prendre les mêmes mesures à l'égard d'entreprises dont le champ d'activité se trouve entièrement ou partiellement au Congo belge ou à l'égard d'entreprises belges dont 10 p. c. au moins du capital se trouvent entre les mains de sujets allemands.

II

Ces commissaires de surveillance sont notamment autorisés:

1. A interdire des mesures de toute nature intéressent les affaires de l'entreprise, spécialement les dispositions concernant des beaux meubles et immeubles ainsi que des communications au sujet des affaires.

2. A prendre connaissance des livres et des écritures, à examiner l'inventaire de la caisse, des valeurs mobilières et des marchandises.

3. A exiger des renseignements sur tout ce qui intéresse l'entreprise.

III

Les administrateurs, les directeurs et les employés des entreprises ou des succursales sont tenus de suivre les instructions et les ordres des commissaires de surveillance qui devront être invités en temps utile à chaque séance du conseil d'administration et à chaque assemblée générale; l'ordre du jour de ces réunions doit leur être communiqué. Toutes les décisions du conseil d'administration et de la direction doivent être portées par écrit à la connaissance des commissaires de surveillance.

IV

Il est interdit de remettre ou de virer ni directement ni indirectement dans les pays ennemis des fonds ou d'autres biens quelconques des entreprises ou des succursales surveillées.

Les commissaires de surveillance pourront admettre des exceptions. Ils pourront entr'autres décider, le cas échéant, que des fonds ou des valeurs dont la remise ou le virement est interdit selon l'alinéa 1 pourront être consignés aux Caisses du Gouvernement civil pour le compte des ayant-droits.

V

Sera puni d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 50.000 fr. et d'un emprisonnement jusqu'à trois ans ou d'une de ces peines, quiconque, en sa qualité d'administrateur, de directeur ou d'employé d'une entreprise ou d'une succursale, aura intentionnellement contrevenu aux prescriptions des articles 3 et 4. La tentative est punissable. La connaissance des infractions au présent arrêté est attribuée aux tribunaux militaires.

VI

Lorsqu'une entreprise ou une succursale surveillée n'a pas d'administrateur, de directeur ou d'employé résidant dans le territoire occupé de la Belgique autorisé à la représenter légalement ou lorsque l'administrateur, le directeur ou l'employé ne remplit pas régulièrement ses fonctions, le Commissaire Général pour les Banques en Belgique pourra, sur la demande du Commissaire de surveillance, nommer un remplaçant. Celui-ci aura à continuer la gestion des affaires courantes de l'entreprise ou de la succursale lorsque le Commissaire Général pour les Banques en Belgique l'aura jugé nécessaire dans l'intérêt de l'Empire allemand ou du territoire occupé de la Belgique. Dans tous les autres cas, il aura à liquider entièrement ou partiellement les affaires courantes. Il pourra aussi faire de nouvelles opérations, mais seulement à l'effet de terminer des affaires en cours. Il aura à suivre les instructions et les ordres du Commissaire de surveillance.

Le remplaçant a droit au remboursement de ses débours et à une rémunération convenable de ses soins. Le montant en sera fixé par le Commissaire Général pour les Banques en Belgique et perçu par le remplaçant à la caisse de l'entreprise ou de la succursale surveillée.

Pendant la durée du remplacement, le droit des administrateurs, directeurs et employés de représenter légalement l'entreprise ou la succursale est suspendu.

Le Commissaire Général pour les Banques en Belgique peut faire cesser le remplacement sur la demande du Commissaire de surveillance.

VII

Les prescriptions plus étendues de l'arrêté du 18 septembre 1914 concernant la surveillance d'établissements de crédit et de maisons de banque (Bulletin officiel des Lois et Arrêté) pour le territoire occupé de la Belgique, ne 3, ne sont pas modifiées par le présent arrêté.

VIII

Cet arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

La perte de l'« Audacious »

Le « New-York Times », publie un récit de témoins oculaires au sujet de la perte du superdreadnought « Audacious », à la côte irlandaise. L'information émane de M. Baumes, chef d'orchestre de l'Olympic, et d'un membre de cet orchestre. C'est l'« Olympic » qui, le 27 octobre, débarqua sur la côte irlandaise les escapés du grand navire anglais.

Bien que 900 hommes se trouvassent sur l'« Audacious », et que le sauvetage dût s'opérer par une mer mauvaise, il n'y eut que deux victimes.

Nous étions, dit M. Baumer, le 27 octobre, à 10 h. du matin, en vue de l'île Tory, sur la côte d'Irlande. Une heure après nous aperçûmes devant nous deux navires de guerre. La poupe du plus grand s'enfonçait à tel point que les vagues balayaient le pont d'arrière. C'était l'« Audacious ». L'autre était le croiseur « Liverpool », qui venait vers l'« Olympic », arborant le drapeau d'alarme. Nous stoppâmes à environ 500 yards du navire sinistré et quelques minutes après retentit sur notre pont le commandement. Aux canots! Quatorze canots furent descendus. Dans l'entretemps, un canot vint du navire de guerre avec cinq hommes; le canot chavira, un des hommes se noya, les autres furent sauvés.

Il fallut une demi heure à nos canots pour atteindre l'« Audacious ». La discipline sur l'« Audacious » était irréprochable. Les hommes attendaient tranquillement que vint leur tour, tandis que les officiers, allaient et venaient sur le pont de commandement, les mains derrière le dos, comme s'ils assistaient à une inspection.

Pendant le sauvetage, plusieurs torpilleurs, chalutiers à vapeur et petits croiseurs apparurent, mandés par le T. S. F. du Liverpool. L'« Olympic » recueillit 250 hommes de l'« Audacious »; 450 furent sauvés par les autres navires; Les 200 restants furent rassemblés sur le pont d'avant de l'« Audacious » pour aider à la tentative de sauver le navire.

Le navire était déjà profondément enfoncé dans l'eau. Il avait heurté la mine à 8 heures et depuis 5 à 6 heures, l'eau entrait à babord. Vers une heure l'équipage de secours de l'« Olympic » était rentré à bord, quelques canots ayant fait jusqu'à trois voyages. On abandonna les 14 canots à la dérive, l'état de la mer ne permettant pas de les remonter.

La tentative de remorquer l'« Audacious » dut être abandonnée, les câbles se rompant chaque fois. A la tombée du soir, l'« Olympic » quitta les lieux du sinistre et entra peu après à Lough Swilly.

Les hommes de l'« Audacious » ne parvinrent à sauver que leur vie.

D'après le récit des sinistrés, on avait cru d'abord que l'« Audacious » avait été touché par un sous-marin, mais on s'aperçut bientôt qu'il avait heurté une mine flottante.

Vers 9 h. du soir, le commandant, qui avait fait embarquer les 200 hommes restants à bord des torpilleurs et des chalutiers, fit sauter le navire, conformément à un ordre reçu sans fil de l'Amirauté.

L'information du « New-York Times », ajoute que l'« Olympic » fut retenu pendant une semaine à Lough Swilly, afin que la nouvelle de la catastrophe ne se répandit pas. Les passagers promirent de ne faire aucune révélation en arrivant à Belfast. La catastrophe ne fut connue que par le retour des 900 escapés; toutefois, elle ne fut pas annoncée dans les journaux.

Un déficit de deux milliards en Italie

Turin. — Dans un article publié dans la *Stampa*, l'ancien ministre Maggiorino Ferraris estime le déficit probable causé par la diminution des revenus à 200 millions de lire. En y ajoutant un chiffre rond de 1.000 millions de lire, provenant des dépenses extraordinaires de la marine et de l'armée de terre, dépenses en partie consenties, en partie encore à consentir, et puis 835 millions de lire de dépenses pas encore bien établies pour la Lybie, M. Ferraris estime le déficit à 2 milliards de lire. Envisageant ensuite les moyens de combler ce déficit, il rejette la prorogation et s'élève contre un accroissement de l'émission de billets. Par contre, il recommande une prompte couverture au moyen d'emprunts et d'impôts nouveaux.

Français et Espagnols au Maroc

Une dépêche de Madrid, annonce que les troupes françaises auraient éprouvé un échec près de Jenifra au Sud de Mekinès, vers le milieu du mois de novembre.

Le 13 de ce mois, le major français Laverdure, commandant de la place de Jenifra, avait appris qu'à une distance de quelques kilomètres, se trouvait un camp de révoltés sous le commandement de Moha-u-Stammu, chef de la tribu des Zayans.

Le major pensait que la position de l'ennemi était propice à une attaque du camp. Il forma une colonne d'expédition avec la totalité des forces de la garnison de Jenifra, excepté une compagnie, sous le commandement du capitaine Crolle et destinée à la défense de la place.

La colonne était composée de 6 compagnies de troupes coloniales, des tirailleurs algériens, de batteries de canons de 75 et de 65, ainsi que d'une division de cavalerie.

Tout semblait être propice aux Français. Le camp fut surpris et en partie détruit. La colonne se mit en marche vers Jenifra, mais il s'ensuivit bientôt une terrible attaque des Kabyles Zayans. Les Français s'étaient engagés dans une étroite vallée, où environ 5,000 ennemis ouvrirent un feu meurtrier de tous les côtés. Les Français se défendirent avec le courage du désespoir et attaquèrent à l'arme blanche. A la tombée de la nuit la colonne était détruite; 33 officiers et 600 hommes furent tués. Les rebelles s'emparèrent de deux batteries.

Quand cette nouvelle arriva à Jenifra, le capitaine Crolle assembla toutes les forces disponibles pour sauver le reste de la colonne. Grâce aux mitrailleuses, il réussit à vaincre et put, à grand'peine, sauver un certain nombre de blessés.

Immédiatement, les postes français les plus rapprochés furent informés par la télégraphie sans fil. Le major Duplessis partit de Tadla avec 17 compagnies, 2 batteries et 2 escadrons, et le général Henry, de Fez, avec 21 compagnies et 5 batteries. Ils marchèrent contre l'ennemi.

Ces forces ont atteint Jenifra depuis quelques jours. La destruction de la puissante tribu des Zayans sera un dur travail.

Depuis quelques jours, il y a de nouvelles attaques

des Kabyles contre Ceuta et Tétuan. Les troupes espagnoles ont eu 25 tués et 60 blessés.

Aujourd'hui on annonce officiellement de Larrasch que le général Sylvestre a occupé les hauteurs qui dominent la place fortifiée de Zinat. Dans ces opérations les Espagnols eurent 12 tués.

On prépare une expédition contre la tribu des Andschorah. Des passagers, arrivant du Maroc à Cadix, annoncent que l'expédition s'étendra à tout l'Empire chérifien.

La Ville et la Province

RÈGLEMENT pour la navigation à Gand et sur les eaux conduisant de et vers Gand.

1) Tous les bateaux appartenant à des puissances ennemies sont considérés comme saisis par l'administration militaire allemande et ont à occuper un lieu d'ancrage au port de Gand suivant indications qu'ils recevront. Ils ne peuvent pas quitter la place indiquée sans permission écrite de la commandanture du port. Le déhalement sans autorisation spéciale n'est pas permis.

La permission ne sera donnée que dans les cas de stricte nécessité.

2) La navigation n'est permise aux bateaux d'Etats neutres qu'avec un laisser-passer à délivrer par la commandanture du port.

3) Toute navigation est interdite à partir de 5 heures du soir jusqu'à 7 heures du matin (heure allemande).

4) Les bateaux neutres se trouvant en dehors de la Belgique et qui veulent se rendre à Gand par le canal de Terneuzen, doivent s'adresser au Vice-Consulat allemand à Terneuzen. Celui-ci est autorisé à délivrer aux bateaux d'Etats neutres un passe-port (Passierschein), valable pour le trajet vers Gand et retour à Terneuzen. Ces passe-ports ne sont valables que quand ils portent le cachet et la signature du consul.

5) Les conducteurs de tous les bateaux arrivant à Gand doivent se présenter de suite après leur arrivée à la commandanture du port.

L'accomplissement de cette formalité sera certifié par la commandanture du port.

6) Pour le débarquement et le transport ainsi que pour le chargement, la permission écrite de la commandanture du port est nécessaire.

Avant que le transport s'effectue, la commandanture du port peut exiger l'acte de propriété du chargement et, si le transport se fait par un chargé de pouvoir du propriétaire, le consentement écrit pour le transport du chargement. Le nom du chargé de pouvoir, celui du bateau qui est venu avec le chargement, ainsi que le nom du capitaine et la nature du chargement doivent être mentionnés sur cette permission.

7) Avant le départ d'un bateau son conducteur doit se présenter à la commandanture du port et doit réclamer la permission écrite pour le départ.

8) Permis et inscriptions ne sont valables que s'ils sont munis du cachet et de la signature du commandant du port ou de son délégué.

9) Les présentations et demandes doivent être accompagnées de tous les papiers, lettres de jauge, de passe-port, connaissement, etc., de sorte que les noms et la nationalité de l'équipage et du bateau et la nature du chargement puissent être incontestablement constatés.

Chaque homme de l'équipage doit se trouver en possession d'un certificat d'identité et d'un passe-port à délivrer par l'autorité militaire allemande.

10) Chaque permis n'est valable que pour un trajet et pour le parcours prévu. Après l'accomplissement du voyage, les permis doivent être remis à la commandanture du port à Gand sans autre invitation, ou, si le retour se fait vers la Hollande, avec un permis délivré par le Vice-Consul allemand à Terneuzen, au poste militaire à Selzaete.

11) Toutes les personnes militaires ont toujours le droit d'examiner le bateau, l'équipage et le chargement.

12) Les droits et patentes de navigation doivent être perçus comme avant la guerre.

13) Les conditions concernant l'importation, l'exportation, le trafic avec des articles servant aux besoins de la guerre et celles concernant la douane sont déposées à l'examen des intéressés à la commandanture du port à Gand, chez le Vice Consul allemand à Terneuzen, à l'Hôtel de ville à Gand et chez le capitaine du port communal à Gand.

14) Toutes les contraventions, la présentation de papiers faux et les déclarations fausses seront punies d'après les lois de la guerre.

Le Commandant Militaire Allemand.

RÈGLEMENT du service régulier des bâteaux à vapeur entre Selzaete et Gand

1. Le vapeur doit annoncer chez le commandant du port chaque fois son départ et son arrivée à Gand et à Selzaete en présentant ses papiers de route.

Chaque fois il sera donné décharge de la présentation.

2. Le contrôle se fait à Gand et à Selzaete ainsi que en cours de route par les postes militaires.

3. Il doit être tenu un livre dans lequel chaque passager doit inscrire son nom, prénom, profession, habitation, but du voyage, dans des colonnes adhoc. Un avis de ce sens doit être affiché sur le bâteau. Chaque indication fausse sera traitée comme un acte d'espionnage.

4. Chaque passager doit se trouver en possession d'un certificat d'identité et d'un passe-port militaire. Un avis de ce sens doit être placardé aux guichets, et aux quais de départs.

Le Commandant Militaire Allemand.

MONSIEUR ET MADAME HAROLD MECHELYNCK ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fille Francine avec Monsieur Maxime Van Nieuwenhuyse. Le mariage aura lieu à Londres, le 13 Décembre.

Vu les circonstances on n'enverra pas d'annonces.

(9267)

Suppression de l'échange de cartes de visite au nouvel an (1915)

Pour les inscriptions, versements et renseignements s'adresser à M. A. E. Bauwens, en la maison Siffer, Place St-Bavon, Gand.

Les nouveaux adhérents sont priés de se faire inscrire avant le 20 décembre.

Chez les brasseurs

Il est absolument inexact, nous assure-t-on, que l'Association des Brasseurs aient interdit à ses membres de payer le loyer des cabarets qu'ils sous-louaient. Aucune décision n'a été prise relativement à cet objet. L'Association a laissé à ses membres toute faculté de traiter avec leurs propriétaires respectifs d'après les circonstances.

Notons à ce propos que, d'après les renseignements reçus, la proposition des cabaretiers qui ne paient plus leurs loyers est sensiblement la même que dans les autres professions commerciales.

L'Association des Brasseurs de l'arrondissement de Gand

prie ses membres d'assister à la réunion générale qui aura lieu le Lundi 14 décembre, à 2 h., au Nouveau Grand-Hôtel, Boulevard de l'ancien Jardin Zoologique.

Cet appel s'adresse surtout aux brasseurs de la campagne.

Ville de Gand.

La place de chirurgien-dentiste est vacante aux Ecoles communale. Traitement, 500 francs; Requêtes à adresser au Collège échevinal avant le 15 décembre.

(Communiqué.)

Université de Gand.

Ecoles spéciales et préparatoires. — Avis. — Les opérations des jury d'examens aux écoles spéciales seront poursuivies le lundi 4 janvier 1915, à 9 heures du matin, à l'école spéciale.

Les récipiendaires sont autorisés à se faire inscrire jusqu'au jeudi 24 décembre 1914 inclus.

Les faisant fonction du président des jurys:

L. Cloquet, J. Boulvin et Van Ryssel berghe.

Attelage à l'eau

Mardi après-midi, le cheval du marchand de chevaux Boone prit le mors aux dents aux Maisons aux Anguilles et alla se jeter avec l'attelage et un des domestiques dans le canal de Bruges. Ce dernier, le nommé Alphonse Beelens, fut sauvé par l'ouvrier P. Verbeurght qui s'élança courageusement à l'eau.

Le cheval s'est noyé et l'attelage n'a été retiré qu'après une heure d'efforts.

Le centenaire de Nevele

Dimanche dernier, la vénérable centenaire de Nevele, Mlle Ide de Kerchove d'Exaerde, dont la commune a célébré, l'an dernier, le 100e anniversaire, est rentrée dans sa 102e année.

Elle jouit toujours d'une excellente santé.

Au cours d'une escarmouche, le 13 octobre dernier, à Nevele, la centenaire échappa à un grand danger. Une balle pénétra dans sa chambre et atteignit au ventre la servante qui aidait sa maîtresse à descendre dans les sous-sols.

A Belcele-Waes

La commune se trouve dans une situation critique par suite du manque de pain.

Une grande partie du territoire se compose de terrains boisés et de prairies. Le froment n'y est guère cultivé et les villages mieux approvisionnés ne peuvent rien exporter ni échanger.

Malgré les démarches de l'autorité communale on n'est pas encore parvenu à introduire de la farine de froment à Belcele. Le pain de seigle seul est fabriqué par les boulangers.

On espère néanmoins obtenir une part des envois de vivres faits par l'Amérique.

La commune manque encore de pétrole et de sel de cuisine. Le pétrole coûte 60 centimes le litre, le sel 30 centimes le kilo.

Le charbon, qui a fait défaut au début, arrive maintenant en quantité suffisante.

A Evergem-Rabot

La grande scierie d'Evergem-Rabot est arrêté depuis le début de la guerre.

En temps normal environ 800 ouvriers, venant d'Evergem et des villages environnants, trouvaient de l'occupation dans la vaste usine.

Au mois d'août la plupart des ouvriers sans-travail trouvèrent à s'occuper à la moisson, mais depuis deux mois, les travaux des champs sont terminés.

Cette année le travail eût été particulièrement abondant à la scierie, par suite de l'énorme récolte des fruits, dont une partie est exportée par fûts, à l'étranger. Toute exportation de fruits a été d'ailleurs impossible.

Heureusement que beaucoup de ces ouvriers possèdent dans leur village respectif un lopin de terre dont ils ont récolté les produits.

Aidés par la charité publique, ils parviennent à subvenir aux besoins de sa famille, malgré la pénurie de certaines denrées.

Terrible accident à Ninove

Le nommé Joseph Van Ouidenhove, de Denderhautem avait pris place sur une plate-forme du tram Ninove-Bruxelles. Près de Meerbeke, il tomba, on ne sait trop comment, entre les voitures et fut littéralement décapité.

Des soldats allemands ont transporté le cadavre à la morgue.

NECROLOGIE

MORT DU CARDINAL DI PIETRO

Son Exc. le cardinal Angelo di Pietro, dont nous avons annoncé le décès, était le doyen du Sacré-Collège. Il était né le 28 mai 1828 à Vicovaro, dans le diocèse de Tivoli, près de Rome. Il acheva ses études dans la Ville Eternelle. Il fut vicaire-général du diocèse de Tivoli; le Pape Pie IX le nomma évêque titulaire de Nyssa et évêque-auxiliaire d'Ostie.

Mgr di Pietro y travailla jusqu'au 28 décembre 1877, époque à laquelle il fut nommé, au cours du dernier consistoire tenu par Pie IX, comme archevêque titulaire de Nianja et délégué apostolique en Argentine.

Mgr di Pietro passa successivement en 1879 comme internonce au Brésil, en 1882, comme nonce à Munich et en 1887 comme nonce à Madrid.

Après un séjour de 6 années dans la capitale espagnole Mgr di Pietro reçut le chapeau de cardinal au consistoire du 16 janvier 1893.

Nouvelles militaires

L'artillerie de la 4e division d'armée, à la suite de la bataille de l'Yser, est autorisée à appliquer aux boucliers des pièces une plaque en laiton portant en relief le nom de Stuyvekenskerke.

Cette mesure sera étendue à l'artillerie qui a combattu devant Dixmude, Schoorbakke, Saint-Georges et Nieuport.

L'artillerie de la 4e brigade mixte est autorisée à inscrire sur ses boucliers les mots Haecht Quatrecht.

Le bataillon du génie de la 5e division d'armée a été cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite depuis le début de la campagne, et particulièrement pour avoir été à la tâche pendant six nuits consécutives, sous le bombardement, par les intempéries, travaillant maintes fois dans l'eau.

LA GUERRE EN FRANCE et en Belgique

Bulletin allemand affiché à Gand

9 décembre à 7 h. soir. — Du grand quartier général:

« Des attaques françaises près de Souain et à la lisière est des Argonnes ont été repoussées.

Nouvelle avance allemande dans la forêt d'Argonne.

En Prusse orientale, rien de nouveau.

En Pologne septentrionale, contact étroit entre les troupes allemandes et les Russes qui se sont fortifiés à l'est de Miazgo Las.

A Lowicz, la bataille se poursuit.

En Pologne méridionale, les Alliés ont repris l'offensive avec succès.

Communiqué officiel allemand.

Berlin, 8 décembre (Wolff). — Du grand quartier général:

Au front, en Flandre, l'état du terrain détrempé par la pluie de ces derniers jours a causé de grandes difficultés aux mouvements des troupes.

Au Nord d'Arras, nous avons fait quelques légers progrès.

Le lazaret de Lille a brûlé hier. Probablement s'agit-il ici d'un incendie volontaire. Il n'y a pas à déplorer d'accidents de personnes.

Les affirmations des Français au sujet de leurs progrès dans l'Argonne ne correspondent pas à la réalité. D'ailleurs, depuis tout un temps, il n'y a plus eu d'attaque française à cet endroit. Au contraire, nous gagnons lentement mais sans cesse, du terrain.

Près de Malancourt, à l'est de Varennes, nous avons pris hier un point d'appui français. La plus grande partie de sa garnison a péri. Ce qu'il en restait, quelques officiers et environ 150 hommes, furent faits prisonniers.

Une attaque française a été repoussée hier contre nos positions au nord de Nancy.

Communiqué officiel français

Paris, 8 décembre (Reuter):

Hier l'ennemi a montré, à l'Yser et autour d'Ypres plus d'activité qu'en ces derniers jours.

Notre artillerie s'en retourna avec succès vers Vermelles, qui fut repris. La localité avait été, il y a deux mois déjà, le théâtre d'une bataille acharnée.

A l'Aisne et en Champagne il y eut des duels d'artillerie. Nos troupes dispersent les troupes ennemies, à divers endroits, en Argonne.

Nous avons gagné quelque terrain près de Pont-à-Mousson.

Paris, 8 décembre (Reuter):

« En Belgique, nous avons repoussé une attaque violente contre St-Eloi et le sud d'Ypres.

La bataille continue avec acharnement dans les forêts et à l'est d'Argonne.

Rien d'important à signaler, ailleurs.

Sur le front oriental

Communiqué allemand

Berlin, 8 décembre (Wolff). — Du grand quartier général:

De la frontière de la Prusse Orientale il n'y a pas de nouvelles importantes.

En Pologne septentrionale les troupes allemandes, à l'est et au sud-est de Lodz, sont sur les talons de l'ennemi qui se retire rapidement. Outre les pertes extraordinairement lourdes signalées hier, les Russes perdirent jusqu'ici environ 5.000 prisonniers et 16 canons avec voitures de munitions.

Rien à signaler dans le sud de la Pologne.

Communiqué russe

St-Pétersbourg, 8 décembre (P. T. A.). — De l'état-major général.

« Les combats près de Prasniesj et Ziechanofa ne sont pas encore terminés. De même, dans les environs de Petrokof, il y eut des rencontres au cours desquelles nous remportâmes quelques succès partiels.

La bataille qui commença le 5 décembre au sud-est de Cracovie, dans la région de Wislicka, à la rivière Derioulv, se développe à notre avantage. Après avoir forcé le passage au-dessus de la Donaitsj, près de Novi Sacdesj, nos troupes de renfort ont continué leur offensive et infligèrent une sévère défaite aux troupes allemandes qui formaient l'aile droite dans la vallée de la Losotina, la même qui essaya un mouvement enveloppant.

Saint-Pétersbourg, 8 décembre (Reuter):

Le résultat défavorable de la bataille sur la ligne Lowisj-Lodz doit être attribué au fait que les Allemands y avaient concentré six corps d'armée et cinq divisions de cavalerie — en partie arrivés de l'ouest et en partie fraîchement formés. Ceci mit l'ennemi en état de poursuivre ses attaques jusqu'au 5 décembre. Toutefois comme les attaques n'étaient pas combinées, elles furent inutiles, et les Allemands, après avoir subi d'importantes pertes, durent à pouvoir abandonner l'offensive.

Il convient de remarquer que les Autrichiens se retirèrent de la région de Tsjenstochof jusqu'au sud de Cracovie, vers où l'on dirigea également des troupes allemandes. Les Allemands tentèrent donc un nouveau mouvement enveloppant. Les Russes trouvèrent détruit le pont sur la Dunajetsj, au sud de Cracovie. Nos renforts forcèrent le passage de la rivière sous un feu violent. Les soldats passèrent à gué, ayant de l'eau jusqu'au cou, et prirent d'assaut des hauteurs riveraines, permettant ainsi le passage du gros de nos troupes.

Communiqué autrichien

Vienne, 8 décembre (Wolff):

Les modifications dans le groupement de l'armée se font entièrement suivant le programme établi. Les tentatives de l'ennemi pour les faire échouer, ont été repoussées, avec des pertes sensibles pour lui.

Notre marche offensive au sud de Belgrade fait de sérieux progrès. Nous y avons capturé 14 officiers et 400 soldats.

LA REBELLION SUD-AFRICAINE

Johannesburg, 8 déc. (Reuter. — Officiel). — Le général Beyers, le leader de la rébellion au Transvaal, a été atteint par une balle. On croit qu'il est mort.

Prétoria, 9 déc. (Reuter. — Officiel). — La mort de Beyers n'est pas encore confirmée. Il semble qu'au cours d'une bataille acharnée sur les rives du Vaal, Beyers a essayé avec quelques-uns de ses hommes de franchir le cours d'eau. Ils essuyèrent des coups de feu et l'on vit Beyers tomber de cheval et emporté dans le courant. Un moment après, il disparaissait dans le fleuve. Toutes les mesures sont prises pour tenter de le retrouver.

L'Allemagne et l'Union Sud-Africaine

Berlin, 8 décembre (officiel). — Le gouvernement impérial a été prié par les Boers de faire une déclaration concernant l'attitude de l'Allemagne à l'égard de l'Union Sud-Africaine pendant la présente guerre. Le Dr Solf, secrétaire d'Etat des colonies de l'Empire, a fait la déclaration suivante:

« Pour n'avoir point à excuser l'invasion par les troupes anglaises du Sud-Ouest africain allemand et pour la justifier aux yeux de la population hollandaise de l'Afrique du Sud dont la grande majorité a été opposée à pareille mesure, les membres du ministère et du Parlement de l'Union Sud-Africaine ont déclaré, aussi bien publiquement que dans les conversations privées, que le gouvernement allemand avait la secrète intention de s'emparer de l'Afrique du Sud et d'en faire une colonie allemande.

» Le gouvernement allemand voulant effacer l'impression que ces affirmations ont produite sur les Sud-Africain, je déclare ce qui suit: Le gouvernement allemand n'a jamais eu le désir ni l'intention d'occuper transitoirement ou d'une manière permanente le territoire de l'Union sud-ouest Africaine. Elle n'a pas eu l'intention d'obtenir de quelque manière que ce fût la domination allemande sur l'Union ou sur certaines parties de son territoire, ni par des invasions militaires partant du Sud-Ouest africain, ni de toute autre manière. Pour autant que le gouvernement impérial a été renseigné, le territoire de l'Union n'a été attaqué ni par mer ni par terre avant que son gouvernement eût ordonné l'attaque sur le Sud-Ouest Africain. L'Allemagne est persuadée que les causes de la guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre ne touchent en aucune façon l'Afrique du Sud. L'Allemagne désire, au contraire, faire cesser les hostilités auxquelles le gouvernement de l'Union sud-africaine l'a forcée. A condition que le gouvernement de l'Union s'abstienne de nouveaux procédés ennemis contre les territoires allemands et qu'il évacue les territoires déjà occupés, le gouvernement allemand est prêt à assurer qu'aucune espèce d'hostilité partant du Sud-Ouest Africain allemand ne sera entreprise contre l'Union sud-africaine. »

La bataille en Pologne

Saint-Pétersbourg, 8 décembre (Reuter):

Le communiqué sur les opérations sur la rive gauche de la Vistule dit qu'à la fin d'octobre l'arrière garde russe, poursuivant les troupes austro-allemandes vers le sud-ouest, atteignit le front le long de la Warthe.

Les chemins ravagés, dont la réparation s'imposait, gênaient la marche de nos troupes et leur offensive. L'ennemi en profita pour réparer ses lignes ferrées. Nous apprîmes que des troupes allemandes étaient envoyées vers le nord, et qu'on concentrait des forces importantes sur le front Slupzy (est de Posen), Thorn, ce qui constituait une menace grave pour notre aile droite et son contact avec l'arrière-garde. En même temps, sur le front de nos autres troupes, les routes vers la Silésie se trouvaient barrées par des forces autrichiennes, venues de Galicie et appuyées sur des regiments allemands. Ces troupes étaient solidement retranchées sur la ligne Tsjenstochof-Cracovie. Cette nouvelle combinaison nécessita une modification nouvelle de notre front vers le nord. Elle fut exécutée par une force puissante sous la protection de notre aile droite qui sut s'attirer une série d'attaques violentes près de Vlotslavsk, Kutno et Leutsjitza. Après avoir entravé ainsi les mouvements allemands, nous développâmes les forces nécessaires pour empêcher l'offensive que les allemands avaient l'intention de commencer de la ligne Thorn-Slupzy. Pendant plusieurs jours l'ennemi fit des efforts acharnés pour forcer nos lignes, dont l'aile droite s'appuyait sur la Vistule. Le 19 nov. (ancien style), après de nouveaux efforts et de grandes pertes, il réussit à passer à travers notre front dans la région de Pionich; les allemands pénétrant par cette brèche dans la direction de Strykof, Bréginy, Kolousjky, Tousjvine et Rzgof, s'avancèrent dans la région de Lodz, sur l'aile droite de nos troupes.

A l'ouest de cette ville, les allemands nous attaquèrent avec violence. Vers le 22 novembre, de fortes troupes ennemies, arrivant de l'ouest de la Warthe, approchaient déjà de Lask. Entretemps, les Russes continuaient dans des conditions très difficiles, la bataille au nord de Lodz. Ils repoussèrent les attaques de l'ennemi et lui firent essuyer d'importantes pertes. Le 23 novembre la situation générale était déjà favorable pour nous. Sur le front Zdouska, Volia, Szadek, Lodz, les Allemands subirent des pertes énormes, si bien qu'ils trouvèrent nécessaire de s'arrêter et de passer à la défensive. Ils se retranchèrent. Entretemps les réserves allemandes étaient toutes dirigées sur Strijkof pour soutenir les troupes coupées du gros qui se retiraient de Rzhof et Tousjin vers Brezmy et Kolousky. Le 26 novembre les Allemands réussirent, après de violents efforts et plusieurs attaques de nuit, à atteindre Strijkof. Comme ils le déclarèrent officiellement, au cours de ces combats, ils subirent de fortes pertes, à la suite du fait qu'ils durent se frayer un passage sous le feu croisé de nos troupes qui encerclaient la région.

EN EGYPTE

Le Caire, 7 décembre. — Le désert à l'est de Port Saïd est sous eau. L'inondation en a été décidée par l'autorité militaire anglaise en vue d'isoler la ville.

A propos de cette inondation, il y a lieu de faire remarquer qu'il s'agit des terrains occupés par l'ancien lac désséché de Pelusio le long du Canal sur un espace de 53 km., jusque près d'El Cantara.

Classes rappelées en Italie

On mande de Rome à un journal berlinois que le gouvernement italien a rappelé trois classes de carabiniers.

Le typhus

D'après le « Times » il y a quelques cas de typhus dans l'armée belge. Un lazaret isolé a été établi à La Panne et les mesures prises permettent de combattre la maladie avec efficacité. On attribue l'épidémie à l'eau contaminée des inondations; mais tout permet de prédire qu'elle sera enrayée à bref délai.

DANS LA MER NOIRE

St-Pétersbourg (P. T. A.), 8 déc. — Dans la matinée du 7 décembre, le croiseur « Breslau » était signalé devant Sébastopol.

Nos croiseurs et hydravions s'y rendirent aussitôt. Le « Breslau » fut attaqué, mais disparut.

L'ouverture du Parlement Suisse.

Zurich, 8 décembre. — Hier s'est ouverte à Berne la session d'hiver du Conseil fédéral. Au Conseil national, le président d'âge, M. Bazy, au Staenderath le président d'âge Geel, ont prononcé une allocution où ils ont revendiqué le droit à l'existence pour les petits Etats. Tandis que M. Geel s'est borné à faire observer que les petits Etats placés entre les grandes puissances diminuaient les causes de conflit, M. Fazy a souligné les atteintes au principe de neutralité qui marquent la présente guerre et exprimé le vœu que l'indépendance et la neutralité de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg sortissent victorieuses de cette douloureuse épreuve.

Les deux présidents, l'un de la Suisse allemande, l'autre de la Suisse française concluent que tout le peuple suisse, malgré ses divergences d'opinion, restait uni, et que toutes ces divergences étaient dominées par le patriotisme.

A l'ordre du jour de la session sont inscrits les nouveaux impôts de guerre, le monopole du tabac, le relèvement des taxes de la poste, du télégraphe et du téléphone, le doublement de l'impôt d'exemption militaire.

La mobilisation a coûté jusqu'à présent à la Suisse plus de 100 millions.

La neutralité suisse

Le *Corriere della Sera* de Milan publie une conversation de son correspondant à Berne avec M. Hoffmann, président de la Confédération, sur la neutralité suisse.

Le président a déclaré, une fois de plus, que le bruit d'après lequel existerait un traité secret entre la Suisse et l'Autriche-Hongrie est une pure invention, non seulement injustifiable dans la réalité, mais insoutenable même comme hypothèse. Un traité de ce genre non seulement répugnerait aux sentiments du peuple suisse, mais aussi est incompatible avec la Constitution.

« Nous, Conseil fédéral, a dit le président Hoffmann, nous sommes ici précisément avec la mission, je répète les paroles mêmes de la Constitution, « de veiller sur le maintien de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse ». Pensez-vous qu'il soit possible de supposer que des hommes de gouvernement suisses puissent jamais se charger de la responsabilité d'un acte aussi profondément anticonstitutionnel que serait celui de lier par un traité la Suisse à la politique d'une puissance étrangère? »

Le correspondant ayant demandé si la formule de la neutralité perpétuelle n'était pas bien étroite pour un peuple qui veut vivre de sa vie, le président Hoffmann a répondu que le peuple suisse ne se posera jamais une telle question. Pour lui la neutralité n'est pas une aride formule juridique, mais un élément constamment vivant et présent de son développement. Il identifie désormais, par un instinct séculaire, sa neutralité avec son indépendance.

Pour se persuader de ces sentiments, a ajouté M. Hoffmann, il suffit de rappeler la très vive satisfaction avec laquelle a été accueillie par tous les Suisses la récente déclaration du gouvernement italien relativement à notre neutralité. Nous avons été très reconnaissants à l'Italie pour la rapidité avec laquelle cette déclaration a été donnée dès que les événements l'ont réclamée. Jusqu'ici j'ai parlé de sacrifices financiers, mais il est entendu que la Suisse n'hésiterait pas, si l'honneur le demandait, à y joindre d'autres sacrifices. »

M. Hoffmann a conclu la conversation en répétant son vœu que toute méfiance étant assoupie, l'Italie et la Suisse persévèrent dans les relations de bon voisinage que leurs intérêts communs et une estime réciproque conseillent.

Ouverture du Parlement persan

Le 7 décembre, le Shah a procédé solennellement à l'ouverture de « Madjless », en présence du corps diplomatique, des autorités religieuses et des principaux dignitaires du palais et de l'Empire.

Le Shah a déclaré, dans son discours, que la Perse entend conserver la Neutralité, et que son Empire entretient les relations les plus amicales avec toutes les puissances.

La Chine et les Anglo-Japonais

Paris, 7 décembre. — Le *Temps* mande de Shangaï que dans les opérations anglo-japonaises contre Kiao-Tchéou, 97 chinois ont été tués et 238 blessés dans la province de Shantung. Le gouvernement chinois réclamerait une indemnité de 2.500.000 francs. Cette nouvelle demande confirmation.

Au Japon. — Un discours de l'Empereur

Tokio, 7 décembre (Reuter). — Dans son discours d'ouverture, au Parlement, l'Empereur a dit: « Il nous est agréable de pouvoir communiquer, que l'amitié entre l'Empire et les Alliés a augmenté en cordialité. L'Alliance avec la Grande-Bretagne et l'entente avec la France et la Russie sont devenues plus étroites parce que les liens de l'amitié se sont resserrés. La paix se rétablit en Orient, mais la grande guerre n'est pas terminée. Nous comptons sur la fidélité et la vaillance de nos sujets et espérons atteindre au plus tôt le but final.

* * *

Le Ministre des Affaires Etrangères Cato, a confirmé dans un discours au Landdag, les paroles de l'Empereur.

Il a ajouté qu'il y a échange cordial de vues avec la Chine au sujet de Kiaoutsjau: le Gouvernement chinois a montré qu'il comprenait parfaitement la question.

Cato a rendu hommage aux Etats-Unis, qui sont intervenus pour la mise en liberté des japonais prisonniers en Allemagne.

Les nouveaux navires anglais

Londres, 8 décembre. (Reuter). — Dans la liste de la flotte pour décembre sont mentionnés comme nouveaux navires les croiseurs légers « Cambrian », « Wallaroo », le croiseur-cuirassé « Imperious » et divers torpilleurs. Le vaisseau-amiral d'une flottille a reçu le nom de « Botha ». La cuirasse du nouveau croiseur « Royal Oak » est prête; il sera prochainement mis en service.

Un navire incendié

Londres, 8 décembre. (Reuter). — A bord du vapeur « Vedra », allant avec un chargement de pétrole du Golfe du Mexique à Barrow (Lancaster), un incendie s'est déclaré la nuit, à hauteur de l'île Walney, en face de Barrow. Des trente-six hommes que comprenait l'équipage, seulement deux, d'ailleurs grièvement blessés, ont pu se sauver. Le « Vedra » est perdu. Il appartient à l'Association Oil Carriers Ltd, de Londres, mesurait brut 4057 tonnes et avait été lancé en 1893.

Pas de prix de la Paix

Christiania, 9 déc. (Wolff.) — Le Comité Nobel au Storihing a décidé de ne point décerner le prix de la Paix, cette année.

L'Avion mitrailleur et la Carabine contre-aéroplane

Au dernier Salon de l'aéronautique de Paris, rappelle le « Quotidien », un biplan avait été exposé avec un système de mitrailleuse disposé à l'avant du capot. Cet appareil était destiné au lieutenant aviateur Maillefert désigné par le service de l'aéronautique militaire pour accomplir des tirs réels en aéroplane.

Avec son biplan le lieutenant Maillefert enlève une provision de 1,000 à 1,200 balles que la mitrailleuse peut, soit coup par coup, soit automatiquement faire pleuvoir jusqu'à 3,000 ou 4,000 mètres. Des essais très intéressants furent effectués avec le nouvel aéro-mitrailleur.

Tout d'abord ils eurent lieu à blanc, dirigés dans le sillage d'un autre aéroplane, comme si le conducteur avait exécuté une poursuite.

On procéda ensuite à des essais réels. A cet effet, les ailes d'un monoplan furent placées à 45o sur une butte à la crête du champ de tir et l'aéroplane s'étant élevé le tir commença à 3,500 mètres environ coup par coup. A partir de 2,000 mètres il devint automatique, mais afin de pouvoir se placer dans la ligne de tir, l'aéroplane dut faire ses évolutions à une faible hauteur: 20 mètres au-dessus du sol.

Lorsqu'on alla vérifier les résultats on constata que les ailes du monoplan étaient criblées de projectiles et il est probable que le conducteur de l'appareil n'aurait pas lui non plus échappé à cette terrible pluie de balles.

Selon une loi immuable qui veut qu'à chaque nouvel engin de destruction on oppose immédiatement un nouveau moyen de préservation ou un engin capable de lui résister, les essais de l'aéro-mitrailleur étaient à peine terminés qu'un inventeur anglais, M. Lewis, imaginait une carabine automatique destinée à tirer de terre sur un aéroplane en plein vol.

D'après l'inventeur, les avantages de sa mitrailleuse sont les suivants:

Son poids est relativement minime (12 kilog. environ); le refroidissement rapide est assuré par un courant d'air provoqué par l'explosion; le recul est à peine sensible.

L'appareil est très simple, facile à transporter, et comporte très peu d'accessoires; le canon ne s'échauffe pas assez pour qu'on ait à le changer jusqu'à arme complète.

Les intéressantes expériences qui ont été faites à Bisley, le grand aérodrome militaire anglais, paraissent d'ailleurs avoir justifié ces prétentions.

Malgré le fort vent qui régnait, le tireur réussit à loger 14 balles sur 30 dans une cible de 2 mètres carrés à une distance de 600 mètres. Les munitions employées étaient celles du fusil américain Springfield. On exécuta ensuite des tirs sur la nacelle d'un ballon captif, non monté naturellement, et, à des hauteurs de 200 à 500 mètres; on constata que plus de 75 pour cent des balles avaient porté.

Un des essais consista aussi à tirer consécutivement 500 cartouches, avec des magasins contenant chacun 47 cartouches. Le temps moyen employé pour tirer ces 47 cartouches fut de 5 secondes, et le temps perdu pour le changement de magasin fut de 6 secondes. Les experts du War Office estiment qu'on aurait pu réduire notablement cette perte de temps en employant deux hommes, l'un pour ôter le magasin vidé, l'autre pour fixer en place le magasin plein.

On constata au cinq centième coup que l'échauffement sans être toutefois excessif, aurait empêché un homme de transporter, à pleine main. Aussi pour remédier à cet inconvénient on munira le canon portatif d'une courroie formant boucle.

†

On nous prie d'annoncer la mort de

MADAME

HENRIETTE SCHIETTEKATTE

Veuve de M. CHARLES VERMAERKE

née à Gand le 20 avril 1844 et y décédée le 6 décembre 1914, muni des secours de la Ste-Eglise.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière de Mariakerke.

Vu les circonstances actuelles, il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.

Une prière s. v. pl. pour le repos de son âme.

Nouvelles diverses

POUR COMPENSER L'ACCIDE DE L'ALCOOL. — Une assemblée de représentants autorisés du commerce et de l'industrie russes, tenue à Pétrograd, a recommandé l'institution temporaire d'un impôt sur le revenu pour balancer le déficit de l'impôt sur l'alcool.

DANS L'INDUSTRIE SUCRIERE. — Comme les pommes de terre, comme le grain, la récolte des betteraves a réussi cette année de façon exceptionnelle. Au début de la saison d'arrachage des betteraves, on avait craint que le manque de communications n'empêchât d'alimenter les sucreries. Grâce à diverses facilités accordées par le gouvernement allemand, la plupart de nos sucreries sont en pleine activité. Toutefois, les betteraves ne leur arrivent pas encore régulièrement.

Dans les environs de Nivelles, Genappe et Gembloux, le transport se fait par chemin de fer. Une dizaine de locomotives belges étaient restées oubliées au dépôt de Baulers, aussi a-t-on pu organiser des trains pour expédier les betteraves.

Les chimistes doivent se rendre dans les sucreries pour y faire les analyses successives de sucres, et ont même dû transporter leur laboratoire. En temps normal, les échantillons étaient envoyés journellement dans les localités importantes de la région qui comptaient un chimiste de l'Etat. Le manque de communications rapides force ces experts à se rendre sur place. En tout cas, le sucre ne manquera pas cette année.

WICLIZKA — dont il a été beaucoup parlé dans les récents communiqués de Pétrograd — est une petite ville située à 9 miles au sud-ouest de Cracovie, à environ 3 miles des forts. Elle est, dit le *Daily Chronicle*, construite sur une mine de sel. Cette mine a l'aspect fantastique d'une ville souterraine taillée dans les cristaux brillants du sodium : les galeries en sont bordées de frustes statues et l'on y trouve même une chapelle dans laquelle il a été possible de dire l'office. En manière de passe-temps, les soldats de l'armée du général Dmitrijew vont en bande visiter cette curiosité naturelle et s'y reposer des durs travaux du siège de Cracovie.

LES LEÇONS DE LA GUERRE

Toute guerre comporte ses enseignements. Celle de 1914 aura pour résultat, sans aucun doute, de modifier profondément beaucoup d'idées anciennes. Il est sans doute beaucoup trop tôt pour en tirer dès ores des conclusions générales. Néanmoins elle nous a déjà appris qu'il ne faut pas faire grand fond sur la valeur défensive des fortifications permanentes...

Au surplus, plusieurs des leçons que comportera la guerre actuelle, et qui apparaissent à d'aucuns comme une nouveauté, ne font que confirmer des constatations déjà faites au lendemain de la guerre des Balkans. A vrai dire, cette guerre est encore trop récente pour qu'on ait pu faire pleinement profit de ces constatations dans toutes les armées européennes.

La « Revue critique des idées et des livres », au début de l'année dernière, en signalait quelques-unes, que nous résumons. On pourra les contrôler au cours de la guerre actuelle :

« Et d'abord, « il faut concentrer ses troupes » : c'est un principe fondamental de stratégie : les Turcs l'ont méconnu ; au lieu de masser autour d'Andrinople les quatre cinquièmes de leurs forces pour tâcher d'écraser leur principal adversaire, ce qui leur eut permis ensuite d'avoir assez facilement raison des Serbes et des Grecs, ils ont dispersé leur armée de Macédoine et laissé passer la chance qu'ils avaient de lutter contre des ennemis nécessairement disséminés. Résultat immédiat : la défaite et la déroute de Kirk-Kilissé, où le 3e corps fut battu pour avoir été laissé absolument « en l'air ».

« Il faut prendre l'offensive ». Toutes les guerres récentes apportent à cet égard des enseignements décisifs : celle de 1866 comme celle de 1870, celle de 1904 comme celle de 1912. Tout doit donc être mis en œuvre pour réaliser la mobilisation et la concentration dans le plus bref délai. Les Turcs ne l'ont pas compris : dans tous les cas, ils se sont montrés incapables de passer de la conception du plan à une exécution rapide. Au moment de Lulé-Bourgas, trois de leurs corps d'armée étaient en pleine mobilisation et amenés jour par jour, fraction par fraction sur la ligne de bataille. Au contraire, « les troupes du roi Ferdinand savaient ce qu'elles auraient à faire et elles étaient préparées à le faire : voilà le secret de bien des victoires. »

« Il ne faut pas trop attendre des places fortes », affirme notre auteur, qui fait très justement remarquer que Kirk-Kilissé, défendue par deux forts permanents et plusieurs ouvrages de campagne, a été emportée à la première attaque et qu'Andrinople, immense camp retranché, n'a réussi qu'à immobiliser une armée bulgare. On pourrait sans doute objecter que cette observation, parfaitement exacte au point de vue militaire, ne l'est peut-être pas autant au point de vue politique et diplomatique, puisqu'aujourd'hui la résistance d'Andrinople met en somme en échec la diplomatie des alliés et leur fait attendre le fruit de leurs victoires. Mais la puissance d'Andrinople comme celle de Kirk-Kilissé n'ont influé en rien sur le sort des combats.

« Les liaisons sont indispensables sur le champ de bataille ». On sait qu'à Lulé-Bourgas Abdullah pacha, pour savoir ce qui se passait, n'avait que le secours de ses officiers d'ordonnance, alors que le front de l'armée était de 45 kilomètres ; pas une ligne de télégraphe ou de téléphone, pas un poste de télégraphie sans fil, pas un aéroplane, pas le moindre essai d'un système de transmission de messages par delais. Première conséquence : les commandants d'armée, dans l'impossibilité relative où ils étaient de communiquer avec leur chef, ont mené chacun une opération distincte, sans d'ailleurs qu'il leur fût très facile d'avoir en main leurs divisionnaires et leurs brigadiers. Seconde conséquence : les Turcs allèrent à l'ennemi dans la plus grande confusion. « Nombre d'unités n'ont pu atteindre leur division ou leur corps d'armée. En chemin, elles étaient dirigées au hasard vers la ligne de bataille, vers des chefs qui n'étaient pas les leurs... De nombreux régiments étaient placés çà et là, n'ayant que de vagues indications sur la direction à suivre, irrémédiablement égarés... » Un tel désarroi amena la défaite.

« Il faut à une armée une certaine proportion de cavalerie ». La cavalerie bulgare était fort peu nombreuse, 37 escadrons, soit environ 4,000 hommes : c'est là un chiffre insignifiant par rapport à l'effectif total de l'armée. Le résultat, c'est que cette cavalerie n'a joué aucun rôle utile dans la bataille, et que son impuissance a permis aux Turcs de se reformer après Lulé-Bourgas : « Il est extrêmement heureux pour l'armée turque, écrit un correspondant de guerre, que les Bulgares n'aient pas eu de cavalerie ; s'ils eussent eu quelques brigades à jeter sur la masse des fuyards, ils eussent fait des prisonniers par milliers, ils n'eussent pas permis à ces fuyards de se rallier, même derrière les lignes de Tchataldja, et sans coup férir eussent pu occuper ces lignes. Les semaines ont passé ; maintenant les Turcs ont eu le temps de se rallier, de creuser des tranchées et de mettre en état les forts. » Il manquait aux Bulgares au moins 6,000 cavaliers, et pour assurer utilement le service de leur infanterie, et pour constituer en outre deux divisions indépendantes qui eussent sabré les Turcs sur la route de Constantinople.

L'artillerie a une importance extrême. — Sur ce point, inutile d'insister : on est absolument d'accord pour reconnaître que les alliés ont vaincu surtout, grâce à leur artillerie. Un colonel turc affirmait que ses soldats ne craignaient ni les fusils, ni les baïonnettes, ni même les mitrailleuses : « Mais, ajoutait-il, les projectiles des nouveaux canons à tir rapide brisaient les élans les plus audacieux et les énergies les mieux trempées... J'ai vu de mes yeux tout un groupe d'hommes absolument déchiquetés par une seule explosion. Cent fusils travaillant pendant une heure ne seraient pas arrivés à un tel résultat. » En outre, le tumulte est tel par instant, que le commandement devient impossible.

Il est d'ailleurs remarquable qu'à l'encontre des observations enregistrées jusqu'ici, les relevés faits depuis un mois dans les hôpitaux des belligérants attribuent 70 pour 100 des morts au canon et 30 pour 100 au fusil, tandis que le pourcentage des hommes tués à l'arme blanche est presque nul. A noter, en outre, que les blessures causées par les balles sont curables dans la proportion de 99 pour 100, tandis que sur 10 hommes atteints par les shrapnels, 9 mourront ou resteront estropiés.

Reste à voir quels enseignements donne la guerre des Balkans sur l'organisation de l'armée.

Une remarque préliminaire d'abord, et qui découle tout naturellement de ces impressions du marquis de Ségonzac sur l'infanterie bulgare : « Les hommes hirsutes, battus, bottés et crottés depuis un mois ont des faces graves et terribles... L'argile fait aux grandes bottes fauves une cuirasse torreuse. Les longues capotes grises sont ourlées dans le bas d'une large frange de boue. Les casquettes toutes fripées, toutes délavées, racontent les nuits de campement sur la terre détrempée... » Et notre auteur d'ajouter : « Voilà qui est fait pour rassurer certains esprits torturés par la puérile question de la visibilité des uniformes... »

Autrement importante est cette leçon qui résulte clairement de l'impossibilité où sont les Monténégrins de prendre Scutari, qu'ils assiègent depuis le 20 octobre, qu'ils sont bien entendu dans l'incapacité absolue de prendre, et où ils connaissent échecs sur échecs. Les milices monténégrines, dont le courage est hors de discussion, sont destinées à être toujours battues par une armée régulière, parce qu'elles sont inorganisées. « L'exemple de la Suisse, constate très justement notre auteur, est à cet égard mal interprété. La Suisse est un pays particulièrement facile à défendre. De plus c'est un Etat neutre qui ne peut envisager l'hypothèse d'une guerre offensive.

Les Turcs n'ont pas compris non plus que les troupes de seconde ligne, dont l'importance est capitale dans la guerre moderne, devaient être instruits. Ils ont amené d'Asie des hommes magnifiques, qu'ils ont habillés en soldats, puis enrégimentés ; ce n'étaient point là des forces utiles, au contraire. N'a-t-on pas vu, à Visa, Moukhtar pacha qui prenait l'offensive sur la droite, mettre en ligne une division fraîchement débarquée de montagnards kurdes qui, ignorant l'emploi des armes perfectionnées qu'on leur avait confiées, jetèrent tout à coup leurs fusils et coururent sur les Bulgares leur couteau à la main ? On pense bien que ces héros n'allèrent pas loin. Instruits, quels combattants n'auraient-ils été ?

L'auteur de l'article de la « Revue critique », que nous analysons, remarque enfin combien les généraux bulgares sont jeunes. Et c'est là le secret de leur hardiesse et de leur endurance... La victoire marche avec la jeunesse.

Les artistes et la guerre

Deux des ténors de l'Opéra, MM. Lassalle et Frantz, combattent à l'armée du Nord. La Comédie-Française a perdu un jeune acteur de talent plein de promesse ; M. Raynal, tué à l'ennemi. Le directeur, M. Albert Carré, est à l'état-major de Besançon. Les membres plus âgés de la Comédie-Française, tels que MM. Mounet-Sully, Silvain, de Feraudy, Albert Lambert, Paul Mounet, Georges Berr et Raphaël Duflos, lisent ou récitent pour les blessés dans les hôpitaux.

Un des directeurs de l'Opéra-Comique, M. Gheusi, est officier d'ordonnance du général Galliéni, M. Clément et M. Beyle, les ténors, sont l'un chauffeur et l'autre soldat à Lyon.

M. Jacques de Féraudy est estafette ; M. Max Linder est chauffeur ; M. Tunc, du Grand-Guignol, a été fait prisonnier ; M. Signoret est boulanger militaire ; M. Abel Tarride est garde-voie ; M. Albert Brasseur administre un hôpital, et MM. Fursy, Max Maurey, Huguenet, L. Diémer, Polin et Noté sont ambulanciers.

La plupart des actrices françaises servent dans les établissements sanitaires : Mme Sarah Bernhardt à Arcachon, Mme Réjane à Trouville, Mme Bartet à Biarritz, Mlles Marie Leconte et Lucienne Breval sont parmi celles-ci.

La Comédie Humaine.

L'histoire est drôle et, malgré la tristesse des temps, elle mérite d'être contée. Balzac en eut fait un des chapitres les plus joyeux de sa Comédie Humaine.

C'est sur le littoral que s'est passée notre histoire. Dès la nouvelle de la déclaration de guerre, il y avait eu de ce côté, comme on sait, un rush formidable. Les petites plages comme les grandes avaient vu affluer subitement une clientèle considérable. Une de ces plages particulièrement — appelons-la X si vous voulez — avait été prise d'assaut par une foule de gens en proie à la panique et qui devaient contribuer bientôt dans une large mesure à déchaîner l'épouvante sur le littoral belge.

Au début tout alla pour le mieux. La guerre préoccupait exclusivement les esprits et comme on se trouvait là-bas tout à fait à l'abri — un abri côtier dirai-je, en commettant un horrible jeu de mots — l'idée vint à quelques messieurs de l'endroit de consacrer une partie de leur temps à une œuvre qui serait utile au pays. C'est ainsi que fut conçu le projet d'organiser à X... sur mer une ambulance de la Croix Rouge. Sitôt lancée, l'idée obtint un succès fou. Il y eut une mobilisation générale des âmes charitables de l'endroit et une course au clocher de tous ceux qui aspiraient à décrocher les honneurs du Comité. Ce fut un magnifique et réconfortant spectacle. On parvint après bien des difficultés à nommer un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier. On désigne même un trésorier-adjoint.

Il y eut beaucoup d'émulations aussi du côté féminin. Les femmes s'y mirent avec entrain. On fit de la charpie, on commanda des pansements, on prépara des lits. C'était parfait. Il n'y avait plus qu'à attendre les blessés.

Brusquement arriva sur la côte la nouvelle que les Allemands ayant pris Anvers allaient se diriger vers le littoral. Le Comité est immédiatement convoqué. Le président exprime à ses collègues le très vif regret qu'il éprouve de ne pouvoir rester à son poste. Il est obligé, dit-il, de partir pour l'Espagne où des affaires l'appellent. Le soir même, le président s'embarque pour Londres avec sa famille.

Privé de son président, le Comité se réunit à nouveau le lendemain. Le président est abreuvé d'injures et l'on fait des reproches acerbes au fuyard. Le vice-président surtout se fait remarquer par son énergie. Mais le soir on apprend qu'il a filé lui-même, « à l'anglaise » naturellement et qu'il a traversé le détroit.

La situation devient bientôt tout à fait dramatique. Le bruit court, en effet, que les membres d'une Croix-Rouge officielle peuvent être requis de « marcher » pour l'étranger. Terreur au sein du Comité ou plutôt de ce qu'il en reste. Emoi aussi parmi les autres collaborateurs de l'œuvre. Il faut à tout prix éluder cette fâcheuse éventualité. Le secrétaire est invité à déchirer les listes des membres. Il les cherche partout vainement. On décide de perquisitionner chez le président. Pas plus de résultat. Du coup, panique générale. Tout le monde fait ses paquets. Les membres du Comité s'éclipsent et partent à leur tour pour l'Angleterre abandonnant à son triste sort le trésorier-adjoint.

Celui-ci, un brave notaire de province, voudrait bien ainsi prendre le large mais un scrupule le retient. On lui a confié la caisse. Il reste en possession de 440 francs 32 centimes et ne veut pas qu'on l'accuse d'être parti avec le magot. Il résiste ainsi quelque temps, ballotté entre le désir de partir et la crainte de ternir une réputation jusque-là sans tache. Mais un beau jour il n'y tient plus, fait ses valises et disparaît.

L'histoire heureusement ne finit pas là. Dès que le Comité se fut éclipsé ceux qui étaient restés se mirent au travail et ils rendirent de précieux services. L'ambulance recueillit 250 blessés. Il y en avait qui n'avaient plus changé de linge depuis deux mois. On leur confectionna des chemises, on les soigna avec dévouement.

On ignore ce qu'est devenu le défunt Comité, composé de gens décoratifs, ou qui aspiraient à la décoration. La fuite du président a égayé longtemps ce joli coin de plage. On raconte même que sa fugue a fourni le thème d'une chanson mordante dont les habitants de la localité se sont disputés les exemplaires. Elle s'intitulait « Monsieur Filons ».

LA FLOTTE ANGLAISE

Par la perte des vaisseaux de ligne Audacious et Bulwark, le nombre des navires anglais de grand combat se trouve réduit de 33 à 31, y compris le Reschadieh, bâtiment construit dans les chantiers anglais pour compte de la Turquie, mais qui ne lui a pas été livré, la date de sa livraison coïncidant avec l'ouverture des hostilités. Au nombre de ces 31 vaisseaux se trouvent également les 4 navires de la classe Iron Duke lancés en octobre 1912-13 et qui devaient être prêts à prendre la mer au printemps de 1914 : cette classe, la plus récente, comprend des navires d'un tonnage de 28.000 tonnes, c'est-à-dire supérieur de 1.000 tonnes à celui de l'Audacious.

Leur armement en artillerie lourde est le même — 10 canons de 34.3 cm. — tandis que l'armement moyen comporte 12 canons de 15.2 cm., ce qui constitue un progrès si on le compare à l'armement plus faible de la classe de l'Audacious, qui comprenait 16 canons de 10.2 cm. seulement. Leur armement en torpilles constitue également un progrès notable : il comporte en effet 4 lance-torpilles sous eau.

Immédiatement après les deux classes de navires que nous venons de dire se range, en puissance, celle des vaisseaux de ligne du type Orion, qui ont le même armement que ceux de la classe de l'Audacious et du King George, mais qui n'ont qu'un tonnage de 23,000 tonnes.

Les autres grands vaisseaux de ligne construits précédemment possèdent, comme artillerie lourde, le calibre 30.5 cm., et comme artillerie moyenne le calibre 10.2 cm. Ce sont les navires des classes Hercule, Saint-Vincent et Bellérophon, tous cuirassés de 20,000 à 23.400 tonnes, qui ne diffèrent que peu entre eux et qui furent lancés dans les années 1907 à 1910. Au point de vue de l'armement lourd et de l'armement moyen, tous ces navires sont absolument modernes. Enfin, le navire Dreadnought possède 10 canons de 30.5 cm. et 24 canons de 7.6 cm. : il date de 1906.

En dehors de ces grands vaisseaux de ligne, la flotte anglaise dispose de 10 cuirassés de bataille dont les plus anciens sont ceux de la classe Invincible : ce sont 4 navires de 19 à 20.000 tonnes, qui portent 8 canons de 30.5 cm. et 10 canons de 10.2 cm. Les deux navires de la classe Australia, lancés en 1911, ressemblent à ces derniers, tandis que pour la classe Lion nous constatons une augmentation sensible de déplacement d'eau et d'armement.

Les Queen Mary, Princess Royal et Lion, dont le tonnage est de 30.000 tonnes, sont armés de 8 canons de 34.3 cm. et de 16 canons de 10.2 cm. Le croiseur cuirassé lancé en dernier lieu, le Tiger, terminé au mois de mai de cette année, a une vitesse de 30 miles marins et est armé de 12 canons moyens de 5.2 cm.

Lettres à retirer

Le consul des Pays-Bas a reçu une série de lettres que les intéressés peuvent retirer chaussée d'Anvers, 231, Mont-St-Amand, tous les jours de 2 à 5 heures de l'après-midi, excepté le dimanche. Les lettres seront délivrés contre production des pièces d'identité et aux heures indiqués ci-dessus. (Prière de demander le numéro qui précède le nom.)

Liste N. 20 du 10 Décembre 1914.

Gand. — 208. Emile Allaert, rue Charles le Téméraire ; 209. Léon Beelaert ; 211. Gustave Billiet ; 212. Boes-Bollaert, Pêcherie ; 213. Berthe Breché, chaussée d'Ottergem ; 214. Sidonie Broigniey, rue du Repentir ; 215. Auguste Bruneel, rue de la Caille ; 216. Esther Buyle, rue Metdepenningen ; 217. Xavier Callewaert, rue de Belgrade ; 218. Clément Calon, ch. d'Ottergem ; 219. R. Cardon-Rogiers, Marché du Vendredi ; 220. Mad. Caron, boul. du Parc ; 221. Eugène Cobbaert ; 222. Mad. Collart, boul. des Hospices ; 223. Mad. De Beer, boul. d'Akkergem ; 224. Mad. De Bie, rue de la Cathédrale ; 225. De Blauwe ; 226. R. De Bondt, rue de l'Aulne ; 227. Bern. De Booy, rue du Jambon ; 228. Echevin De Bruyne, boul. du Fort ; 229. Prof. A. De Ceulenear ; 230. V. De Bock, rue de la Concorde ; 231. Zulma De Cock, rue de la Croix ; 232. de la Kethulle, rue Charles-Quint ; 233. Baronne della Faille, Place d'Armes ; 234. De Lombart, quai de Terplaten ; 235. Mast de Maeght, rue du Hainaut ; 236. De Meulemeester, chaussée de Courtrai ; 237. Jean De Meyer-Colpaert, chaussée de Swynaerde ; 238. J.-B. De Moor, rue de l'Eglantine ; 239. Mad. Fl. De Mynck, rue de la Pièce ; 240. Ch. De Pauw, avenue de la Cour ; 241. G. de Roo, rue Egmont ; 242. François De Rudder, rue Sans-Nom ; 243. De Saegher, rue des Peignes ; 244. Scheemaecker (de), place au Foin ; 245. De Sloovere, rue de la Station ; 246. Fr. De Smet-Lauwers, chaussée de Meulestede ; 247. Auguste De Staercke, rue Van de Velde ; 248. Félix de Taye et Co, Pêcherie ; 249. G. De Vos, chaussée de Courtrai ; 250. A. De Vos, passage d'Ypres ; 251. Victor De Waele, Pêcherie ; 252. Rachel De Weerdt, rue de la vieille porte du Sas ; 253. Charles De Welle ; 254. Aloïs De Wilde, Marché aux Fruits ; 255. Charles Dierick, rue de Bruges ; 256. Dobbelaere, boul. du Parc ; 257. Doigny, Pêcherie ; 258. Jean Doulïez, rue de la Carpe ; 259. Dubois, télégramme ; 260. Mad. veuve Duyckens, rue Bréderode ; 261. Dutry-Massy, boul. des Hospices ; 262. Sœur Elisabeth des Anges, Couvent Visitation rue Basse ; 263. Mme veuve Elaut, rue longue des Violettes ; 264. P. Eliat, place du Casino ; 265. A. Elze, rue de la Tour Rouge ; 266. Eman, télégramme ; 267. J. De Wilde, rue du Chantier ; 268. Achille Geirnaert, rue De Smet ; 269. Le Greffier des Conseils de Prud'hommes de Gand ; 270 ; Veuve Gyselinck, boul. des Hospices ; 271. J. Haaze-Vercruyssen, Marché aux Poulets ; 272. Haelterman, rue Bas-Poldre ; 273. F. Hans ; 274. Mad. Hebbelinck, rue d'Anvers ; 276. Aug. Heirbrandt, avenue de la Cour ; 277. D. Heymans ; 278. Hilderson, marchand de fruits ; 279. Prud. Haeben, rue St-Pierre-Alost ; 280. Léon et Jules Hye De Crom ; 281. Isabey, boul. du Château ; 282. Guillaume Gaspar, rue de Brabant ; 283. Mlle Janssen, rue des Champs ; 284. Mlle Justine, rue des Flandres ; 285. Baron Baudouin Kervyn de Volkaersbeke ; 286. Mad. Lacompte, rue longue des Violettes ; 287. Lavreau, rue de Bruges ; 288. Arthur Loonifes, rue St-Georges ; 289. Julienne Manesse, rue d'Akekrgem ; 290. J. Moerman-Mees, place Ste-Phanaïlde ; 291. C. Mynck, rue van de Velde ; 292. Noirinck, boul. de Rooygem ; 293. Pharmacie Nicaise, rue Wennemare ; 294. Notermans, rue Haut-Port ; 295. (Jules van Hecke), pr Me Ocket ; 296. Bernard Parasie, rue des Courtiers ; 297. Paul Pelseneer, boul. Léopold ; 298. Ve Petitjean, ch. de Bruges ; 299. Couvent des RR. PP. Prêcheurs, rue Haute ; 300. Podevin, quai aux Herbes ; 301. Cornil Raes, rue du Casino ; 302. Marguérite Renard, rue du Cheval ; 303. J. Roelants, boul. des Hospices ; 306. Armand Salpetmer, boul. Léopold ; 307. Marie Schauwvlieghe, rue Van Crombrugghe ; 308. J. Scheerlinck, Heystraat ; 309. H. Schoentjes, boul. du Fort ; 310. D. Séghers, rue de Wondelgem ; 311. A. Serrus, rue Royale ; 312. M. Smetryns ; 313. Mad. Smullenberg, rue de la Carpe ; 314. Albert Snoeck, rue du Prince ; 317. Annez Steinkuhler, boul. Lousberg ; 318. J. Stevens, boul. des Hospices ; 319. Mad. Stroobants-Gielen, rue de la Forge ; 320. J. J. Stip, bâtelier, boul. du Béguinage ; 321. S. Togni, rue Digue du Brabant ; 322. van den Berghe, rue St-Georges ; 323. Van den Berghe-De Cneudt ; 324. Louis van den Bulcke, rue Fiévé ; 325. J. van de Voegaete, hameau Maisons Dieu ; 326. Dr van de Velde ; 327. R. M. van de Velde, rue des Sœurs noires ; 328. Léon Van Damme, avenue de l'Exposition ; 329. Ve van Belle, rue Fuchs ; 330. Mélanie Van Durme, petit Béguinage ; 321. Julien van Fleteren, rue de l'Hôpital ; 332. E. van Damme, rue du Marteau ; 333. Alice van Damme, rue Marie de Bourgogne ; 334. B. van der Steen, fossée Ste-Elisabeth ; 335. Lucie van de Waele, Coupure ; 336. van Fleteren, rue neuve St-Jacques ; 337. Mad. Ve Van Ghelder, rue Wondelgem ; 338. Jean Van Hacken, Cité Devreese ; 339. Jules Van Hecke ; 340. Edgar Van Heerebeke, rue des Pêcheurs ; 342. Lucie Van Kerchove, boul. Zoologique ; 343. Mad. Van Lauwe, rue Rooygem ; 344. Elodie Van Maele, Place d'Armes ; 345. Ve Van Malfaert, rue de Rooygem ; 346. S. Van Neuwenhuyse, boul. du Gazomètre ; 342. G. Van Coeschot, rue de la Santé ; 346. D. Van Peteghem, rue du Verger ; 349. Van Rysselberghe, boul. Albert ; 350. l'abbé Van Single, rue des 12-Chambres ; 351. J. Van Steenburgh, ch. de Meulestede ; 352. B. Van Trappen, quai des Mineos ; 353. Vermeulen, ch. de Zwynarde ; 355. Edm. Verrist, rue aux Bœufs ; 356. Henri Vinceni, Place d'Armes ; 357. Oct. Waedeman, rue Bréderode ; 358. Famille J. Weber, rue Van Wittenberg ; 359. V. Wiemer, rue des Epingles.

PETIT-BEURRE PAREIN

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Paiements de coupons

Depuis le 1er décembre, les coupons des valeurs dont le tableau suit sont payables à Bruxelles. Ces mêmes coupons peuvent également être encaissés dans les banques et chez les agents de change de Gand, de même que dans les agences de la Société Générale de Belgique.

Les coupons doivent être présentés avec l'« affidavit », exigé par l'autorité allemande et dont on pourra obtenir une formule aux guichets des banques.

Les coupons devant être envoyés à Bruxelles, le montant n'en est payé aux porteurs qu'une quinzaine de jours après leur remise.

Voici le tableau de ces valeurs :

NATURE DU TITRE	INTÉRÊT	COUPON	ÉCHÉANCE	MONTANT
Hypothécaire Belge Américaine.	Obligations	4 %	51	15 Août	40.—
Banque Belge-Arg. de Prêts Hyp.	»	5 %	35	»	12.50
Ch. Fer Liégeois-Namurois.	»	5 %	45	1er Sept.	7.20
Tramw. Electr. en Espagne	»	4 %	51	»	40.—
Chemin Fer Secondaires.	»	4 %	15	»	40.—
Tramw. de Szegedin	»	4 1/2 %	12	»	10.80
Eclair. et Chauffage par le Gaz	»	4 %	11	»	9.60
Banque Nationale	actions		78	»	85.—
Chem. et Min. Prince Henri.	Obligations	3 %	57	»	7.10
Idem Idem	»	4 %	10	»	9.47
Burbac-Eich-Dudelange	»	3 %	4	»	12.90
Tramways Bruxellois	»	5.60 %	25	15 Sept.	8.64
» » (Oblig. remb.)	»	4 %	58	»	4.80
» »	»	5.60 %		»	500.—
» »	»	5.00 %		»	499.80
Chemin de Fer Nord de la Belgique	»	3 %	106	30 Sept.	7.20
» » » (obl. n. 1 à 22000).	»			»	491.60
» » » (N° 22001 à 50000).	»			»	492.—
» » » (N° 50001 à 75000).	»			»	494.80
Immob. et Agricole de Canada	»	5 %	15	1er Oct.	12.—
Tramways de Buenos Ayres.	»	6 %	2	»	15.—
Tramways de Bologne.	»	4 %	25	»	10.—
Tramways d'Iekaterinoslaw.	»	4 %	54	»	9.60
Tramways Napolitains.	»	5 %	64	»	12.50
Glaces d'Auvelais	»	4 %	55	»	9.00
Electricité du Bassin de Charleroi.	»	4 1/2 %	15	»	10.80
Electricité du Borinage	»	4 1/2 %	16	»	10.80
Electricité du Nord de la Belgique.	»	4 1/2 %	6	»	10.80
Bougies de la Cour	»	4 %	19	»	10.—
Papeteries de Virginal	»	4 1/2 %		»	11.25
Ville de Rome	»	5 3/4 %	20	»	9.58
Chemin de Fer Basse Egypte.	»	5 1/2 %	57	»	8.75
Chemin de Fer Central-Aragon.	»	4 %	25	»	10.—
» » » (oblig. remb.)	»			»	500.—
Tramways Bruxellois act. ord.	acompte		31		11.55
» » act. div.			39		17.60
» » act. priv.			78		11.55
Charb. Maricmont-Bascoup	actions		4bis	5 Oct.	55.—
Banque Belge Arg. de Prêts Hyp.	Obligations	5 %	5	15 Oct.	12.50
Commerce et Industrie du Caout.	»	4 1/2 %	59	»	11.25
Ville de Milan	»	4 %	54	»	au cours
Welkenraedt	»	5 %	91	1er Nov.	7.20
Ch. de Fer Secondaires	»	4 1/2 %	4	»	11.25
Tramways Bruxellois	»	5 »	45	»	7.20
Tramways Bruxellois	»	4 %	15	»	9.60
Tramways Bruxellois (Ixelles-Boendael)	»	4 %	29	»	9.60
Tramways Bruxellois (oblig. rembours.)	»	4 %			500.—
Eclair. et Chauffage par le Gaz.	»	4 %	44	»	9.60
Electricité de l'est de la Belgique.	»	4 1/2 %	5	»	10.80
Patrons Patissiers	»	8 %	2	»	5.—
Gaz de Lisbonne.	»	4 %	57	»	10.—
Usines Savigliane	»	4 1/2 %	30	»	11.25
Tramways de Varsovie	»	5 %	64	15 Nov.	12.50
Rome-Milan-Bologne.	»	4 %	55	16 Nov.	9.60
Intercommunale des Eaux	»	4 %	5	»	10.—
Tramways de Karkhoff	»	6 %	65	1 Déc.	8.64
Chem. de Fer Economiques.	»	4 %	29	»	10.—
Ostende. Gaz. Electricité.	»	4 %	25	»	9.60
La Vesdre.	»	4 %	24	»	12.50
La Vesdre (oblig. remboursables	»	5 %		»	500.—
Crédit Foncier de Belgique.	»	coupons échus ?			
Crédit Général Liégeois.	»	»	»		

Les coupons du Crédit Foncier de Belgique sont payables à l'Agence de la Société, Place du Marais, 1, à Gand.

On nous mande le décès de

ALFRED LOUVRIER

Docteur en médecine

né à Dixmude et pieusement décédé à Gand le 6 décembre, à l'âge de 58 ans.

L'enterrement a eu lieu dans la plus stricte intimité. Vu les circonstances point de lettres de faire part n'ont été envoyé. Les amis et connaissances sont priés de regarder cet avis comme tel. (9271)

ETAT-CIVIL DE GAND

Déclarations de décès des 8 et 9 décembre.

Pierre Lievens, 64 ans, sans prof., rue de l'Hôpital, 33. 2 enfants au-dessous de 1 an. — 2 pers. dom. hors ville.

Déclarations de naissances du 8 décembre.

Eduard Wuyts, rue Van Hulthem, 4. — Marie Debruyne, rue du Sable, 43. — Albert Bordaen, rue du Radeau, 48. — Angèle Gaubeen, vieille porte du Sas, 69. — Albert Vanden Eeden, Impasse du Sas, 27. — Joseph Kerckhove, rue Charles-Quint, 72. — Marie Hamers, rue Snellaert, 55. — Alina Vergeylen, rue du Zèbre, 122. — Albert Rabeaux, rue St-Amand, 64.

CABINET DENTAIRE Coupure n° 67 (près du Refuge)

Consultation de 8 h. à 7 h.

Pièces neuves — Réparations — Transformations — Remises à neuf. (9159)

LISTE OFFICIELLE des 35.000 prisonniers belges détenus en Allemagne.

Liste 4.

Adresse des prisonniers ci-après :

Au Gefangenenlager in Soltau.

Valvekens Victor, 30e de lig., 3-3, pris à Namur ; Lindekens Victor, 30e de lig., 3-4, id. ; De Neef Aloïs, 10e de lig., 5-2, id. ; Gillis Théoph., 10e de lig., 6-4, id. ; Semples Denis, 10e de lig., 6-2, id. ; De Genoti Jos., 30e de lig., 2-4, id. ; Gooris Modeste, id., id. ; Valkenaers Albert, id., id. ; Momaert Ernest, id., id. ; Davio Marcel, 10e de lig., 1-3, id. ; Bern Léon, 10e de lig., 1-2, id. ; Hoslet Ernest, 10e de lig., 6-2, id. ; Aerts Henri, id., id. ; Timmermans Jos., id., id. ; Jani Cornille, id., id. ; Van Eelst Williams, cap., 10e de lig., 6-1, id. ; Soudan Franç., capor., 10e de lig., 6-2, id. ; Barthels Jules, 30e de lig., 1-2, id. ; Meeus Jos., id., id. ; De Coninck Armand, 10e de lig., 5-4, id. ; Pilot Marcelin, 10e de lig., 5-3, à Bioul 24-8 ; Londot Em., 30e de lig., 3-1, à Namur ; Dacut Jos., 10e de lig., 5-1, id. ; Deleuze Jos., 10e de lig., 5-1, id. ; Baeb Henri, 10e de lig., 6-2, id. ; Vonck Désiré, 30e de lig., 1-4, id. ; Wouters Franç., 30e de lig., 1-2, id. ; Esmans Constant, 30e de lig., 3-4, id. ; Vrancken Emile, id., id. ; Alexius Alphonse, 10e de lig., 6-4, id. ; De Kimpe Désiré, 10e de lig., 6-2, id. ; Marien Emile, 10e de lig., 6-1, id. ; Moeremon Jules, 10e de lig., 6-2, id. ; Lippens Camille, id., id. ; Waeman Jos., id., id. ; Williquet Pierre, id., id. ; De Vos Louis, id., id. ; Hulebroeck Arth., id., id. ; Evrard Léon, 30e de lig., 1-1, id. ; Dubreux Cam., 10e de lig., 5-3, id. ; Hanneuse Arth., capor., 10e de lig., 6-2, id. ; De Vracker Ch., 6e de lig., 6-3, id. ; De Vos Jérôme, 6e de lig., 6-3, id. ; Vuysteke Médard, id., id. ; Ruys Charles, 10e de lig., 6-2, id. ; De Bois Alb., 30e de lig., 1-2, id. ; Imbrechis Ed., 10e de lig., 6-3, id. ; Auvers Auguste, 10e de lig., 6-2, id. ; Hufkens Jean, 30e de lig., 2-2, id. ; De Baere Franç., id., id. ; De Beukelaere Achille, 30e de lig., 2-2, id. ; Remy Jean, 30e de lig., 1-4, id. ; Jon Adolphe, 30e de lig., 2-4, id. ; Van Dassel Jos., 10e de lig., 6-1, id. ; Van Steenkam Hector, 10e de lig., 6-1, à Bioul 24-8 ; Bogaeris Prosper, id., id. ; Auguier Arth., 10e de lig., 6-2, id. ; François Désiré, 30e de lig., 2-1, id. ; Van Beveren Louis, 30e de lig., 3-4, id. ; Kempeneer Félix, 30e de lig., 2-1, id. ; Clinekemaillie Floris, 30e de lig., 1-1, id. ; Cuentjens Ch., 10e de lig., 6-4, id. ; Grootjans Franç., id., id. ; De Vos Jean, id., id. ; Van der Stracken Théod., 10e de lig., 6-3, id. ; Bylemans Franz, 10e de lig., 6-1, id. ; Dries Alphonse, 10e de lig., 6-3, id. ; Coenen Franz, 10e de lig., 6-2, pris à Bioul 24-8 ; Luyts Jos., id., id. ; Joris Jos., 10e de lig., 6-1, id. ; Loenaerts Ed.,

lig., 2-3, id.; Vandenbosch Désiré, 10e de lig., 6-3, id.; Leyers Gommaire, id., id.; Lepage Ferd., id., id.; Flamion Alb., sous-offic., 10e de ligne, 3-4, id.; Delvaux Léon, sous-offic., 30e de lig., 2-4, id.; Paring Flavien, sous-off., 10e de lig., 2-3, id.; Vandevoord Pierre, sous-offc., 10e de lig., 6-3, id.; Kraentzen Fern., 10e de lig., 6-3, id.; Iemans Jos., 10e de lig., 1-4, id.; Verbays Jos., 10e de lig., 6-3, id.; Van der Shagge Achille, 10e de lig., 6-4, id.; Vanseuningen Jos., 10e de lig., 6-3, id.; Van Vreken Th., id., id.; Waelen Jos., 10e de lig., 6-1, id.; Coomons Vincent, 10e de lig., 6-3, id.; Defraene J.-B., 10e de lig., 6-3, id.; Lansman Jos., id., id.; Godefroid Omer, 30e de lig., 3-2, id.; Vanderbeck Gaston, 10e de lig., 5-1, id.; Impens Isidore, 30e de lig., 2-4, id.; Waterlot Désiré, 10e de lig., 3-2, id.; Poulet Alberi, 10e de lig., 6-1, id.; Van Praet P., id., id.; Leroy J.-B., id., id.; Corbisier Ch., id., id.; Gosselin Henri, id., id.; Goedhuys Paul, capor., 10e de lig., 6-3, id.; Crombez Désiré, 10e de lig., 6-1, id.; Martiny Ani., 30e de lig., 3-2, id.; Moutier Gust., 10e de lig., 6-1, id.; Cornelis Jules, clair., 10e de lig., 6-3, id.; Laurent Henri, id., id.; Fumière Victor, 10e de lig., 6-3, à Bioul 24-8; Genot Anselme, id., à Namur; Meisu Ivan-Jacques, 10e de lig., 6-4, id.; Merci Alph., id., id.; Smetsers Jean-L., id., id.; Leseen J.-B., id., id.; Depauw Léopold, 10e de lig., 6-3, id.; Fournier Georges, 10e de lig., 6-4, id.; Biard Xavier, id., id.; Van Harck Guillaume, id., id.; Claes Jean, id., id.; Moors Victor, Jean, id., id.; Vandermissere Jean, id., id.; Dullière Firmin, id., id.; Simon Olivier-J., 10e de lig., 6-1, id.; Géréia Léopold, id., id.; Beaum Joseph, 10e de lig., 6-4, pris à Bioul 24-8; Bolwoet Emile, id., id.; Melhan Victor, 10e de lig., 2-2, id.; Lebluselle J.-B., 10e de lig., 6-3, id.; Obers Alph., 30e de lig., 6-4, id.; Winnen Lucien, 10e de lig., 6-1, id.; Rowie Jules, 31e de lig., 1-2, id.; Maes Franç., capor., 10e de lig., 6-3, id.; Ruyens Charles, 30e de lig., 3-2, id.; Debocker Constant, 30e de lig., 1-2, id.; Debroye Philibert, 30e de lig., 1-3, id.; Delleroid Adelin, sous-offc., 10e de lig., 6-3, id.; Vankoninsloo C., sous-off., 30e de lig., 3-4, id.; Simon Ignatz, sous-off., 10e de lig., 6-2, id.; Berckmans Adolph., sous-offc., 30e de lig., 5-4, id.; Kerpen Pierre, 10e de lig., 6-3, id.; Desaer Armand, 30e de lig., 6-2, id.; Miels Alph., id., id.; Allaerts Sylv., caporal, 30e de lig., 1-2, à Namur 23-8; Podevyn Emile, capor., 30e de lig., 3-3, id.; Vanderspiegel C., caporal, 30e de lig., 3-4, id.; Schoyen Corn., capor., 10e de lig., 5-1, id.; Jambon Franç., 10e de lig., 5-2, id.; Troch Cyrille, capor., 10e de lig., 5-2, à Bioul 24-8; Pendis Albert, capor., 10e de lig., 1-3, id.; Collens Guillaume, capor., 10e de lig., 4-4, id.; Vancoster P., capor., 10e de lig., 2-3, id.; Debacker Paul, capor., 10e de lig., 5-4, id.; Strobanis P., capor., 10e de lig., 6-1, à Flawinne 24-8; Haen Henri, 10e de lig., 6-2, à Namur 23-8; Schoolmaster Fr., capor., 30e de lig., 2-4, id.; Desmedt Gust., capor., 30e de lig., 1-3, id.; Beckwilder René, capor., 30e de lig., 2-4, id.; à Meliet 21-8; Lambert Jos., 30e de lig., 1-4, à Namur; Gessen Arth., 10e de lig., 6-4, à Bioul 24-8; Van Esch Evariste, 10e de lig., 6-4, id.; Van Hellemont Jos., 30e de lig., 1-2, id.; Van Gorp Jos., 30e de lig., 1-3, id.; Everaerts Jean, capor., 30e de lig., 1-4, id.; Gillis Pierre, 10e de lig., 2-2, à Namur 24-8; Potliez J.-B., 10e de lig., 1-2, id.; oCrnelis Fréd., sous-offc., 10e de lig., 6-4 à Bioul 24-8; Thille Herman., 10e de lig., 6-4, id.; Mecuras Odile, 10e de lig., 6-1, id.; Bulens Pierre, 10e de lig., 6-4, id.; Magein Léon, 10e de lig., 6-3, à Namur 23-8; Delie Valère, 30e de lig., 2-3, id.; Paulman Armand, 10e de lig., 1-3, id.; Damcans Lambert, 10e de lig., 2-2, à Bioul 24-8; Roneau Alphonse, 31e de ligne, 1-1; Marchal Hubert, 30e de ligne, 2-2, id.; Cryns Guillaume, 10e de ligne, 6-2, id.; Declercq Camille, 10e de ligne, 6-1, idem; Dopperé Léopold, 10e de ligne, 6-2, id.; Roelens Em., 10e de ligne, 6-2, id.; Van der Kerckove César, 30e de Kligne, 3-4, id.; Graudiblon Léopold, 10e de ligne, 5-4, Kid.; Belles François, 10e de ligne, 5-1, id.; Goedhuis Alexandre, 10e de ligne, 6-4, id.; Henriet Ghislain, 10e de ligne, 6-4, id.; Dubois Fernand, 10e de ligne, 6-4, id.; Ruban Gustave, 30e de ligne, 6-4, id.; Perreman Charles, 30e de ligne, 6-4, à Namur; Eraerts Richard, 30e de ligne, 6-4, à Namur 23-8; Vanhylen Théophile, 30e de ligne, 6-1, à Bioul 24-8; Cloetens Charles, 30e de ligne, 2-2, id.; Van Lombeck Ed., caporal, 30e de ligne, 6-1, id.; Delafontaine Honoré, 30e de ligne, 6-1, id.; Pasque Julien, 30e de ligne, 6-4, id.; Deroover Victor, 30e de ligne, 6-4, id.; Van Hecke Louis, 30e de ligne, 6-2, id.; De Ridder Armand, 30e de ligne, 5-1, id.; Amthar Louis, 30e de ligne, 6-4, id.; Hymans Georges, 30e de ligne, 5-4, id.; Everaerts Jean, 30e de ligne, 3-1, id.; Lecaille Edouard, 30e de ligne, 3-2, id.; Préat Arsène, 30e de ligne, 3-2, id.; Denamur Jules, 30e de ligne, 3-2, à Namur 23-8; Michaux Aimé, 30e de ligne, 1-2, à Bioul 23-8; Casset Constant, 30e de ligne, 1-3, à Namur; Hymans Eugène, 30e de ligne, 1-2, id.; Berckmans Joseph, 30e de ligne, 1-3, id.; Gigot Georges, 10e de ligne, 6-1, id.; Godinasse Hector, caporal, 30e de ligne, 3-4, id.; Fochon Pierre, 30e de ligne, 2-1, id.; Evenepoel Jos., 10e de ligne, 6-1, id.; Evenepoel Joseph, 10e de ligne, 6-1, à Bioul 24-8; Fochon Pierre, 30e de ligne, 2-1, à Namur 23-8; Mersman Charles, 10e de ligne, 6-1, id.; De Schoolmeester Gust., 10e de ligne, 6-1, id.; Soen Henri, 10e de ligne, 6-1, id.; Delaunois Arthur, 10e de ligne, 6-1, id.; Lorent L.-J., caporal, 10e de ligne, 6-4, id.; Contereil J.-A., caporal, 10e de ligne, 6-4, id.; Fil Jérôme, 10e de ligne, 6-4, id.; Schraephen Louis, 10e de ligne, 6-4, id.; Fasen Henri, 10e de ligne, 6-4, id.; Neunen Sévérin, 10e de ligne, 6-4, id.; Oyen Victor-L., 10e de ligne, 6-1, id.; Simonin Henri-J., 10e de ligne, 6-1, id.; Van Leempat Valère, 10e de ligne, 6-2, id.; Piers Jean-J., 10e de ligne, 6-2, id.; Jans Jos.-A., 10e de ligne, 6-2, id.; Frédérix Ferdinand, 10e de ligne, 4-4, id.; Thysmans Ferdinand, 10e de ligne, 4-1, à Bioul 24-8; Noels Pierre-E., 10e de ligne, 4-1, id.; Arts Alphonse, 10e de ligne, 5-2, id.; Van Bocen François, 10e de ligne, 5-3, id.; Eerenbeek Félix, 10e de ligne, 5-3, id.; Mosselmans Henri, 10e de ligne, 5-4, id.; Jacques Aloïs, 10e de ligne, 5-4, id.; Olin Albin-S., 10e de ligne, 5-4, id.; Sedyn Henri-J., 10e de ligne, 5-4, id.; De Winter Auguste, 10e de ligne, 5-4, id.; Verdeghen Pierre, 10e de ligne, 5-4, id.; Bierwart Ed., caporal, 10e de ligne, 5-4, id.; Denys Ronain-A., 10e de ligne, 5-4, id.; Schwanen Jean, id., id.; Van Ryckegim Camille, id., id.; Reelants Louis, id., id.; Dansaert Joseph, caporal, id., id.; Depuis Michel, id., id.; De Roose Maurice, id., id.; Kestemont Alphonse, id., id.; Luppens François, id., id.; Crevecœur Théophile, id., id.; Nounchel Camille, id., id.; Van Achtel Alfred, id., id.; Van den Bergh Jos., id., id.; Noteris Raymond, 10e de ligne, 5-1, id.; Verbraecken Michel, 10e de ligne, 5-3, id.; Pareyn Clément, 10e de ligne, 5-4, id.; Huygge Jos., 10e de ligne, 5-2, id.; Van Opperen Edgard, id., id.; Gilet Nicolas, 10e de ligne, 5-3, id.; Martin Bapt., sous-officier, 10e de ligne, 5-4, id.; Huens Henri, 10e de ligne, 5-4, id.; Roef Pierre-J., 10e de ligne, id.; Brans Emile, 10e de ligne, 6-4, à Bioul 24-8; Eelens Joseph, 10e de ligne, 6-4, à Namur; Wachtelner Alexis-A., id., id.; Haelen J.-B., id., id.; De Wulf Cyrille-A., id., id.; Van Massenhoven Edm., id., id.; Delberghe Eugène, id., id.; Willems Alphonse, 10e de ligne, 3-2, id.; Kenens Charles, 10e de ligne, 6-4, id.; Reuson Albert, id., id.; Margaud Léon-C., id., id.; Guillaume Nma- C., id., id.; Fut Casimir-J., id., id.; Vermeire Pierre-J., id., id.; Vermeire J.-B., id., id.; Van Meerbecke Charles, id., id.; Kickens Franç., id. id.; Kerckx Alph., 10e de lig., 6-3, id.; Martens Jules-G.-F., 10e de lig., 6-4, id.; Verheyen Jean-F., id., id.; Vians Ch., id., id.; Gysen Evrard, 10e de lig., 5-1, id.; Heyman Eugène, id., id.; Ramacker Jean-H., id., id.; Meuschaert J.-B., caporal, id., id.; Koch Henri, id., id.; Delarulle Pierre, id., id.; Van Hoeck Guillaume, 10e de lig., 3-1, id.; Van Reylert Jean-F., 10e de lig., 6-2, id.; Grenens Henri, 10e de lig., 6-4, id.; Van Ameuten François, id., id.; Bascheys Henri-J.-B., id., id.; Aerts Anglebert, id., id.; Michel Adolphe, 10e de lig., à Bioul 24-8; Tummerman Benjamin, 10e de lig., 6-4, id.; Degruck Henri-C., 10e de lig., 6-1, id.; Le Dezerchay, Jules-L.-A., 10e de lig., 6-2, id.; Goffinet Félix, sous-offc., 10e de lig., 6-4, id.; Drécinaux Jules, sous-offc., 30e de lig., 1-1, id.; Courtoy Jules, 30e de lig., 6-4, id.; Hewuj Festur, 10e de lig., 6-4, id.; Bastagne Jules, 10e de lig., 6-2, id.; Courtoy John, 10e de lig., 6-4, id.; Dedyckel Jean, 10e de lig., 6-3, id.; Delport François, 10e de lig., 6-3, id.; Smits J.-B., sous-off., 10e de lig., 6-2, Degive Adolphe, ide, id.; Janssens François, 10e de l., pris à Mettet 24-8; Lemitte Simon-J., capor., 10e de ligne, à Bioul; Van Craen Pierre, 10e de ligne, 6-1, id.; Verkasselt Charles, 10e de ligne, 6-2, id.; Bogaert Alphonse, 10e de ligne, 6-2, id.; Mathiese Henri, 10e de ligne, 6-2, id.; Deprouve Jos., 10e de ligne, 6-3, id.; Cludts Guillaume, 10e de ligne, 6-3, id.; Dardenne Pierre, 10e de ligne, 6-3, id.; Van Crunenbuck Jean, 10e de ligne, 3-4, id.; Broeders Julien, 10e de ligne, 6-1, id.; Coteur Pierre-J., 10e de ligne, 6-1, id.; Severy Jean H.-C., 10e de ligne, 5-1, id.; Van Leeuw Henri-J., 10e de ligne 6-4, id.; Parmentier Emile, 10e de ligne, 6-4, à Bioul 24-8; Decruyenaere Léop., 10e de ligne, 6-1, id.; Bonvalet Hubert, 10e de ligne, 6-1, id.; Boulet Jules, 10e de ligne, 6-3, id.; Debauche Jos., 10e de ligne, 6-4, id.; Polders Pierre, 10e de ligne, 6-4, id.; Raes Georges, 10e de ligne, 6-4 id.; Van Masscheck Pierre, 10e de ligne, 6-4, id.; Nibau Emile, 10e de ligne, 6-4, id.; Vandevelde Arthur, 10e de ligne, 6-3, id.; Mathieu Auguste, 10e de ligne, 6-3, id.; Godin Jules, 10e de ligne, 6-3, id.; De Rycke Jacques, 10e de ligne, 6-4, id.; Van Nieuwenhove Aug., 10e de ligne, 5-1, id.; D'Havé Camille, 10e de ligne, 6-1, id.; Hoferlin Adrien, 10e de ligne, 6-3, id.; Arnould Léopold, 10e de ligne, 6-4, id.; Van Lindt J.-B., 10e de ligne, 6-4, id.; Van Dieghem Alb., cap., 10e de ligne, 6-4, id.; De Vos René, 10e de ligne, 6-1, id.; Jaltin Gustave, 10e de ligne, 6-4, id.; De Witte Alfred, 30e de ligne, 1-3, id.; Vandeven Jean, 10e de ligne, 6-3, id.; Rotti Hubert, 10e de ligne, 6-4, id.; D'Haere Ignace, 10e de ligne, 6-4, id.; Luekene Jules, 10e de ligne, 6-4, id.; De[illegible] Jules, 10e de ligne, 6-4, id.; Destabaday Victor, 10e de ligne, 6-4, id.; Depuidt Jules, 10e de ligne, 6-4, id.; Roelsteache Polydore, 10e de ligne, 6-4, id.; Coosemans Jos., s.-off., 30e de ligne, 1-4, id.; Coet Jean, 10e de ligne, 5-2, id.; Banas Jean, 10e de ligne, 6-1, id.; De Keyzer Pierre, 10e de ligne, 6-1, à Bioul-24-8; Flamant Emile, 10e de ligne, 6-1, à Namur; Vanwinnedaele Pierre, 10e de ligne, 6-1, id.; Deputter Guillaume, 30e de ligne, 1-1, id.; De Konninck François, 30e de ligne, 1-1, id.; Janssens Pierre, caporal, 30e de ligne, 1-4, id.; De Vrinde Camille, 10e de ligne, 3-2, id.; De Ridder Jean, 10e de ligne, 3-2, id.; Van Weert Jean, caporal, 10e de ligne, 6-2, id.; Van Geel Pierre, 10e de ligne, 6-2, id.; Coli Alphonse, 10e de ligne, 6-2, id.; Van Huffelin Henri, 10e de l., 6-2, id.; Van Meuldere H., capor., 10e de l., 6-2, id.; Verhaeren Jos., id., id.; Verjeken Hippo., id., id.; Michel Auguste, id., id.; Devos Gaston, id., id.; Truyen Joseph, id., id.; Ketelaer Auguste, 10e de l., 6-1, id.; Dictis Fr., 10e de l., 6-2, id.; Barré François, 10e de l., 6-1, id.; Dackx François, 10e de l., 6-3, id.; Nihoul Jean, 10e de l., 6-4, id.; Molle Désiré, id., id.; Brux François, id., id.; Zolvel Pierre, id., id.; Van den Dries Michel, id., id.; Dumay Charles, id., id.; Dehaut Jules, capor., id., id.; Meunot M., capor., id., id.; Van den Broeck Cam., id., id.; Nys Armand, id., id.; Loquet Jos.-J., id., id.; Wauters Louis, id., à Bioul 24-8; Pierrard Alex., id., à Namur; Thomas Henri, id., id.; Tilman Emile, id., id.; De Backer Auguste, id., id.; Van der Graesche Fr., id., id.; Van Laethem A., capor., id., id.; Ningerhout Jos., id., id.; Van Damme François, id., id.; Baeten Jean, 10e de l., 6-1, id.; Rogier Marcellin, id., id.; Robert Nestor, id., id.; Georges P.-J., capor., 10e de l., 6-2, id.; Gillet Célestin, id., id.; Moens Emile-J., 10e de l., 6-1, id.

(A suivre.)

SERVICE DE TRAINS

Voici les heures de départ des différents trains mis en marche à ce jour:

1. Bruxelles-Louvain. — Départ à 11 h. 53, arrivée à 12 h. 55. Départ de Louvain à 4 h. 11, arrivée à Bruxelles à 5 h. 11.

2. Bruxelles (Nord)-Tournai. — Départ à 9 h. 52, arrivée à 12 h. 45. Départ de Tournai à 9 h. 08, arrivée à Bruxelles à 1 h. 41.

3. Bruxelles (Midi)-Mons. — Départ à 6 h. 17, arrivée à 9 h. 06. Départ de Mons à 12 h. 14, arrivée à Bruxelles à 2 h. 46.

4. Bruxelles (Q.-L.)-Courtrai. — Départ à 11 h., arrivée à 3 h. 14. Départ de Courtrai à 3 h. 51, arrivée à Bruxelles à 8 h. 07.

5. Courtrai-Lille. — Départ à 4 h. 59, arrivée à 7 h. 19. Retour à 11 h. 46, arrivée à Courtrai à 2 h. 06.

6. Bruxelles (Q.-L.)- Namur. — Départ à 12 h. 50, arrivée à 3 h. 50. Départ de Namur à 5 h. 30, arrivée à Bruxelles à 8 h. 27.

7. Namur-Luxembourg. — Départ à 5 h. 26, arrivée à 3 h. 15. Retour à 6 h. 37, arrivée à Namur, à 4 h. 20.

8. Louvain-Charleroi. — Départ à 12 h. 16, arrivée à 3 h. 31. Départ à 3 h. 30, arrivée à Louvain, à 7 h. 20.

9. Bruxelles (Q.-L.)-Gand-St-Pierre. — Départ à 10 h. 47, arrivée à 2 h. 09, retour à 4 h. 17, arrivée à Bruxelles à 7 h. 39.

10. Braine-le-Comte-Gand-Saint-Pierre. — Départ à 11 h. 18, arrivée à 2 h. 38. Retour à 4 h. 35, arrivée à Braine-le-Comte à 7 h. 45.

Les voyageurs doivent être à la gare une heure avant le départ du train, afin de faire vérifier le passeport dont ils doivent être munis.

Il convient d'ailleurs, avant de prendre le train, de s'environner de toutes informations complémentaires quant aux conditions d'accès, et de ne pas confondre l'heure belge avec l'heure allemande.

Chemin de fer Gand-Terneuzen

A partir de ce jour et jusqu'à contre-ordre l'horaire des trains a été fixé comme suit:

Gand (Porte d'Anvers)	départ	8.05	12.55	17.15
Wondelgem		8.16	13.06	17.26
Langerbrugge		8.22	13.12	17.32
Terdonck		8.31	13.21	17.41
Ertvelde		8.37	13.27	17.47
Selzaete		9.05	13.55	18.15
Sas-de-Gand		9.40	2.30	6.50
Philippine		9.49	2.39	6.59
Sluyskill (pont)		9.53	2.43	7.03
Sluyskill		9.56	2.46	7.06
Terneuzen	Arrivage	10.04	2.54	7.14
Terneuzen	Départ	6.15	11.00	3.25
Sluyskill		6.23	11.08	3.33
Sluyskill (pont)		6.26	11.11	3.36
Philippine		6.30	11.15	3.40
Sas-de-Gand		6.55	11.40	4.05
Selzaete		7.01	11.46	16.11
Ertvelde		7.08	11.53	16.18
Terdonck		7.14	11.59	16.24
Langerbrugge		7.23	12.08	16.33
Wondelgem		7.30	12.15	16.40
Gand (Porte d'Anvers)	Arrivage	7.40	12.25	16.50

CHEMINS DE FER VICINAUX

LIGNE GAND-OOSTACKER-SAFFELAERE-LOKEREN.

Départ de Gand-Heirnisse à 9 heures et à 1 heure, arrivée à Lokeren à 10 h. 40 et à 2 h. 40.

Départ de Mont-St-Amand (Maison communale) à 9 h. 11, 13 h. 11 et 16 h. 50. Arrivée à Lokeren à 10 h. 40, 2 h. 40 et 6 h. 05.

LIGNE HAMME-TAMISE- ZWYNDRECHT.

Les trains ne circulent pas.

LIGNE GAND-LOOCHRISTY.

Départ de Gand-Heirnisse à 8 h. 13 et à 15 h. 23. Arrivée à Loochristy à 10 h. 59 et à 16 h. 06.

Départ de Mont-St-Amand (Maison communale) à 6 h. 42, 8 h. 25, 10 h. 24, 12 h. 15, 13 hh. 51, 15 h. 35 et 16 h. 55. Arrivée à Loochristy à 7 h. 11, 9 h., 10 h. 59, 12 h. 50, 14 h. 21, 16 h. 06 et 17 h. 59.

Retour de Loochristy à 5 h. 56, 7 h. 16, 9 h. 10, 11 h. 12, 13 h., 14 h. 28 et 16 h. 14.

LIGNE GAND-WETTEREN-HAMME.

Départ de Gand (Heirnisse) à 6 h., 8 h. 48, 11 h. 38 et 14 h. 10.

Arrivée à Hamme à 8 h. 14, 11 h. 13, 13 h. 55 et 16 h. 28.

Retour de Hamme à 8 h. 45, 11 h. 35 et 14 h. 30.

LIGNE OVERMEIRE-LOKEREN.

Le « mercredi », les trains suivants circulent:
Départ de Calcken à 5 h. 50.
Départ d'Overmeire à 6 h. 02 et à 7 h. 27.
Arrivée à Lokeren à 6 h. 30 et à 7 h. 58.
Retour de Lokeren à 6 h. 40 et à 10 h. 30.

LIGNE HAMME-MOERZEKE-BAESRODE.

Départ de Hamme à 7 h. 25 et à 8 h. 30.
Retour de Baesrode à 7 h. 55, 8 h. 55 et 17 h. 37.

LIGNE GAND-MEIRELBEKE.

Départ de Gand-Sud à 5 h. 50, à 7 h., puis toutes les demi-heures jusqu'à 8 h. du soir.

LIGNE GAND-MELLE.

Départ de Gand-Sud à 6 heures, puis toutes les demi-heures jusqu'à 8 heures du soir.

LIGNE GAND-SOMERGEM-URSEL.

Départ de Gand-Rabot à 7 h. 0, 8 h. 30, 10 h. 0, 11 h. 30, 13 h. 0, 14 h. 30, 16 h. 0.

Arrivée à Ursel à 8 h. 5, 9 h. 35, 11 h. 5, 12 h. 35, 14 h. 5, 15 h. 35, 17 h. 5.

Retour d'Ursel à 8 h. 17, puis toutes les nonante minutes jusque 17 h. 17.

LIGNE COMBINEE GAND-HERZELE-GRAMMONT-ALOST-ASSCHE ET SOTTEGEM.

Départ de Gand-Sud vers Herzele, Steenhuyze, Grammont, Alost, Assche et Sottegem, à 8 h. 0, 11 h. 0, 13 h. 30 et 16 h. 30. Ce dernier train ne va que jusqu'à Herzele.

Les trains de 8 h. 0 et 11 h. roulent jusqu'à Assche (Bruxelles).

Les voyageurs pour Sottegem attendent à Meirelbeke le train pour Herzele et changent de ligne à Hautem-St-Liévin où ils prennent le tram pour Sottegem.

Les voyageurs pour Alost et Bruxelles changent du train à Hautem-St-Liévin et roulent vers Alost et Assche. Assche est situé à 5 kilomètres de Berchem-Ste-Agathe où vient aboutir une ligne de tramway électrique conduisant à Bruxelles-Bourse.

LIGNE AELTRE-EECLOO.

Les trains arrivant à Ursel donnent correspondance avec les trains vers Eecloo.

Retour d'Eecloo vers Aeltre à 7 h. 30, 9 h. 30, 11 h. 0, 1 h. 50 et 3 heures.

LIGNE GAND-NEVELE-RUYSSELEDE.

Les trains ne circulent pas.

LIGNE GAND-BASSEVELDE

Départ de Gand-Rabot à 8 h. 12 et à 16 h.

ANNONCES

Monsieur JEAN CUISSER informe sa mère qu'il est à Paris en bonne santé; Grand Hôtel Réma, 87, rue de Dunkerque, (9255)

ON PEUT TOUJOURS se procurer des Brosses, Eponges, Peaux de Chamois, Nattes, Torchons de toutes sortes et numéros à la grande fabrique de brosses l'Ancre, rue des Rémouleurs, 43, Gand. (9239)

COMPTABLE, 35 ans, sérieux, connaiss. tous trav. bureau, accept. emploi bureau, représent. surveill., etc. Prétent. mod. Falmagne, 105, avenue de la Chasse, Etterbeek.

GROS COKE METALLURGIQUE pour chauffage, etc. — P. De Rycke, rue de l'Eglise, 151, Gentbrugge. Ecrire ou s'y adr. de 12,30 à 1,30 h. (9206)

INSTITUTRICE diplômée désire donner leçons particulier de toutes branches ainsi que de piano. S'adresser bureau du journal. (9094)

Avis aux Propriétaires
Pour l'achèvement de vos maisons
la firme MAJOLICA
Mont St-Amand, rue de Destelbergen, 43
possède toujours un important choix de faïences de revêtement et de carreaux céramiques. (9211)

CHICORÉE
Belles cossettes à vendre. S'adresser Bureau du journal. (9253)

FABRIQUE DE COULEURS et VERNIS
Glaces, Verres, Produits chimiques
LÉONCE DENY
Rue Neuve Saint-Jacques, 19, GAND
Téléphone N° 155 (9254)
Dépôt de vernis anglais

CRISTAUX DE SOUDE
1re qualité, livraison immédiate.
S'adresser à la fabrique LA PERSÉVÉRANCE
Boulevard de l'Abattoir, n° 16
GAND (9202)

FABRIQUE DE
Couvertures de coton et torchons
Ste Ame J. SION-GABRIELS
Porte du Sas, 3, Gand
COUVERTURES en tous genres à prix modérés
DÉCHETS de coton blanc et couleur pour nettoyage de machines.
COTON pour matelas à 0.20 fr. le kilog.
Maison de confiance fondée en 1839
Bureaux et usines: Boul. d'Afrique, 183
derrière le Petit Dock
Téléphone: nos 1903 et 322
IMPORTATION (9270) EXPORTATION

GRAND CHOIX
de poissons frais & vivants
En vente à la
Poissonnerie centrale
A. De Knuydt-Teirlynck
Téléphone 2419
12 - Rue aux Vaches - 12
Journellement grand arrivage d'Huîtres fraîche de Zélande
Citrons du Malaga et Oranges de Valence

Turbots gros, de Hollande,	1/2 kil.	2.00
Turbots moyens et petits, de Hollande,	»	1.00
Sôles fraîches, de Hollande,	»	3.00
Elbot découpé,	»	2.50
Cabillaud, découpé,	»	1.00
Aiglefin, découpé,	»	1.00
Barbues, de Hollande,	»	1.25
Plies,	pièce	0.25 à 2.00

Poissons fumée de toutes 1er qualité, saumon fumé de Hollande, anguilles fumée, Bücklinge fumée, harengs fumée, etc.
Rollmops marinée par bocaux de 6 à 20 pièces.
Harengs salées extra de Hollande, par tonnelets de 12, 24, 50 et 100 pièces à des prix très avantageux.
Abonnements en ville et à la campagne depuis 1.50 fr.

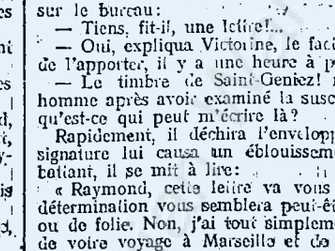
Manufacture Belge de Tissus et Treillages Métalliques
ACHILLE GUILBERT
Téléphone 1648 - *Meirelbeke par Gand* - Téléphone 1648
Toiles en bronze, acier, etc., pour tous usages industriels
du numéro le plus fin au numéro le plus gros
Tamis - Claies - Blutoirs - Treillages pour clôtures - Tapis décrottoirs - Bordures de jardin, etc.

Feuilleton du BIEN PUBLIC du 11 Décembre 1914 (14)

La Légende du Bonheur

PAR

Paul DE GARROS.

—×—

— Mais, monsieur, je lui ai renouvelé mes avertissements ce matin même.

Raymond atterré balbutia tout bas:

« Ce matin même, quelques minutes avant que je me présente chez lui... Oh! c'est abominable. »

Puis, après un instant de recueillement, il ajouta:

— Je vous remercie du renseignement, mon cher Claveres, je vais prendre mes dispositions en conséquence.

Quelques minutes plus tard, le contremaître quitta Davesne pour gagner directement les chantiers.

Quant à Raymond, après avoir expédié son télégramme, il demanda une carte-lettre et écrivit:

Mlle Alice Barral,
à Bourlans, par Saint-Geniez.

« Appelé d'urgence à Marseille pour plusieurs jours sans doute, je renonce à m'embarquer sur la « Sylphide ». Attendez mon retour pour prendre résolution. »

« Votre bien respectueusement dévoué,

« Raymond DAVESNE. »

XIV.

Lorsque Alice avait été bien convaincue que Marie Valdéras aimait Raymond, elle avait résolu de s'effacer devant son amie et de chercher le moyen de quitter Saint-Geniez le plus tôt possible, pour « ne pas être un obstacle à leur bonheur. »

Cette résolution était trop au-dessus des forces humaines pour être sincère et définitive.

En effet, dès que Raymond, après avoir une fois de plus, protesté de son invincible attachement pour elle, eut demandé à la jeune fille de bien vouloir accepter son nom, elle éprouva un trouble profond et, après quelques jours d'angoissante perplexité, se décida à dire oui.

Elle imposa simplement une condition restrictive:

— Je ne veux pour rien au monde me marier à Saint-Geniez.

« Ce serait trop dur pour « elle », ajouta-t-elle, « in petto ».

— C'est parfait répliqua Davesne, je suis tout prêt à quitter Saint-Geniez si vous me suivez. Des raisons de famille assez difficiles à vous expliquer moi-même font même un devoir de partir le plus tôt possible. Si vous voulez, nous partirons ensemble pour aller nous marier à la Guadeloupe.

Tout d'abord, cette fugue fit grand'peur à Mlle Barral. Cependant, à la réflexion, ses scrupules s'atténuèrent.

« Elle n'était plus une enfant, elle était majeure ou à la veille de l'être, donc libre de disposer de sa main... Puisqu'elle ne voulait pas se marier à Saint-Geniez pour éviter ce crève-cœur à sa chère Marie, il était tout simple qu'elle s'éloignât mystérieusement, sans donner d'explications ».

Elle accepta donc définitivement de prendre passage avec Raymond sur le premier voilier qui irait aux Antilles, c'est-à-dire sur la « Sylphide », puisque ce bateau était le premier à partir.

Lorsque trois jours eurent passé sur cet engagement solennel, Raymond, croyant qu'un revirement était désormais impossible, avait annoncé à Edouard qu'il quitterait prochainement Saint-Geniez.

Puis, en rentrant chez lui à la suite de cet entretien, il avait trouvé le télégramme qui l'appelait à Marseille et rencontré Clavères qui lui avait appris l'état lamentable de la « Syphide ». Et cela l'avait obligé à écrire à Alice les quelques lignes qu'on vient de lire.

Ces quelques mots jetèrent la jeune fille dans un complet désarroi.

Cependant, l'excuse que donnait Raymond pour retarder son départ et ne pas prendre passage sur la « Sylphide », était tout ce qu'il y a de plus naturel.

Mais Alice vivait depuis des semaines dans un état d'extrême nervosité. Son imagination exaltée lui fit voir dans la lettre de son fiancé toutes sortes de choses qui... n'y étaient pas.

« Que va-t-il faire à Marseille?... c'est un mauvais prétexte, un mensonge... il cherche à te dérober... Voilà l'homme en qui j'ai placé ma confiance, à qui j'ai tout sacrifié... »

Après avoir, le premier jour, beaucoup souffert de cette « abominable trahison », Alice, au bout de deux ou trois jours, commença à se consoler un peu, elle se dit que cet abandon était une chose heureuse pour elle, puisqu'il la déliait de ses engagements et lui évitait de commettre une folie.

Puis, elle conclut qu'il lui était plus difficile que jamais de rester dans le pays et qu'elle n'avait pas d'autre parti à prendre que de fuir seule.

Une semaine s'écoula, pendant laquelle Raymond ne donna pas signe de vie; c'était plus qu'il n'en fallait pour rendre sa décision irrévocable.

Sombre et nigrie, Alice en était arrivée à fuir même la compagnie de Marie et de Valentine.

Par contre, elle se plaisait infiniment à bavarder avec le petit Maxime qui, n'ayant plus son « oncle » sous la main, avait reporté ses préférences sur sa chère petite tante.

Dans la matinée du huitième jour après le départ de Davesne, Maxime, en abordant la jeune fille, dit tout à coup:

La « Sylphide » part demain. Mon oncle Raymond ne sera sans doute pas revenu de Marseille pour s'embarquer sur le voilier.

Alice pensa et fut sur le point de dire:

« Bien sûr qu'il ne sera pas revenu, mais c'est ce qu'il désire. »

Elle réfléchit et demeura silencieuse. L'enfant continua:

— Enfin, s'il ne s'embarque pas sur la « Sylphide », il s'embarquera sur un autre bateau et je voudrais bien qu'il m'emmène... Veux-tu lui demander, tante Alice, qu'il m'emmène avec lui dans les îles?

— Tu ne sais pas ce que tu dis.

— Mais si, je t'assure.

La jeune fille resta muette, songeant:

« La « Sylphide » part demain et Raymond ne sera pas revenu; d'ailleurs, pour des raisons qu'il n'a pas jugé à propos de me donner, il a renoncé à prendre passage sur ce bateau... Mais, moi, je ne les ai pas ces raisons; pourquoi ne m'embarquerais-je pas seule, puisque je suis bien résolue à m'exiler?... La « Sylphide » se rend justement à la Guadeloupe, je trouverai bien là-bas quelque bonne âme pour avoir pitié de moi. »

Alice reprit tout haut:

— Alors, c'est bien vrai, mon petit Maxime, que tu voudrais partir pour quelque lointain pays?

— Je ne pense qu'à cela!

— Mais tu ne penses pas au chagrin qu'auraient tes parents.

— Non, ils n'auraient pas de chagrin, ils seraient fiers de moi...

— Tu ne voudrais pas venir avec moi dans ces pays dont tu rêves?

— J'aimerais mieux partir avec mon oncle Raymond, mais avec toi, aussi, je serais content... Seulement, je voudrais bien retrouver là-bas, mon oncle Raymond...

— Alors, en attendant l'oncle Raymond, tu voudrais bien t'embarquer avec moi sur la « Sylphide » ?

— Sur la « Sylphide » ? Je pense bien. En cachette, n'est-ce pas? Sans rien dire à papa ni à maman?

— Evidemment.

— Ils en auront une surprise!

Alice esquissa un geste de mélancolie.

— Il est même nécessaire, poursuivit-elle après un court silence, que ce soit tout à fait en cachette, car nous jouons gros jeu. Nous nous faufilerons sur le bateau un peu d'avance et pas trop cependant pour qu'on n'ait pas le temps de remarquer notre absence et de nous rechercher.

— Je me charge de ça, dit Maxime, je connais le second de la « Sylphide », il me rapporte des serins à chaque voyage, je le prierai de nous aider.

— Il faudra, dit Alice, lui expliquer que c'est pour rire, que nous voulons simplement faire une farce et que nous nous sommes arrangés pour que cette farce n'ait pas de suite grave. Autrement, ton ami ne consentirait pas à favoriser notre équipée.

— Sois tranquille, tante Alice, je prendrai toutes mes précautions.

— Alors, c'est convenu, demain à cette heure, nous nous retrouverons sur le quai...